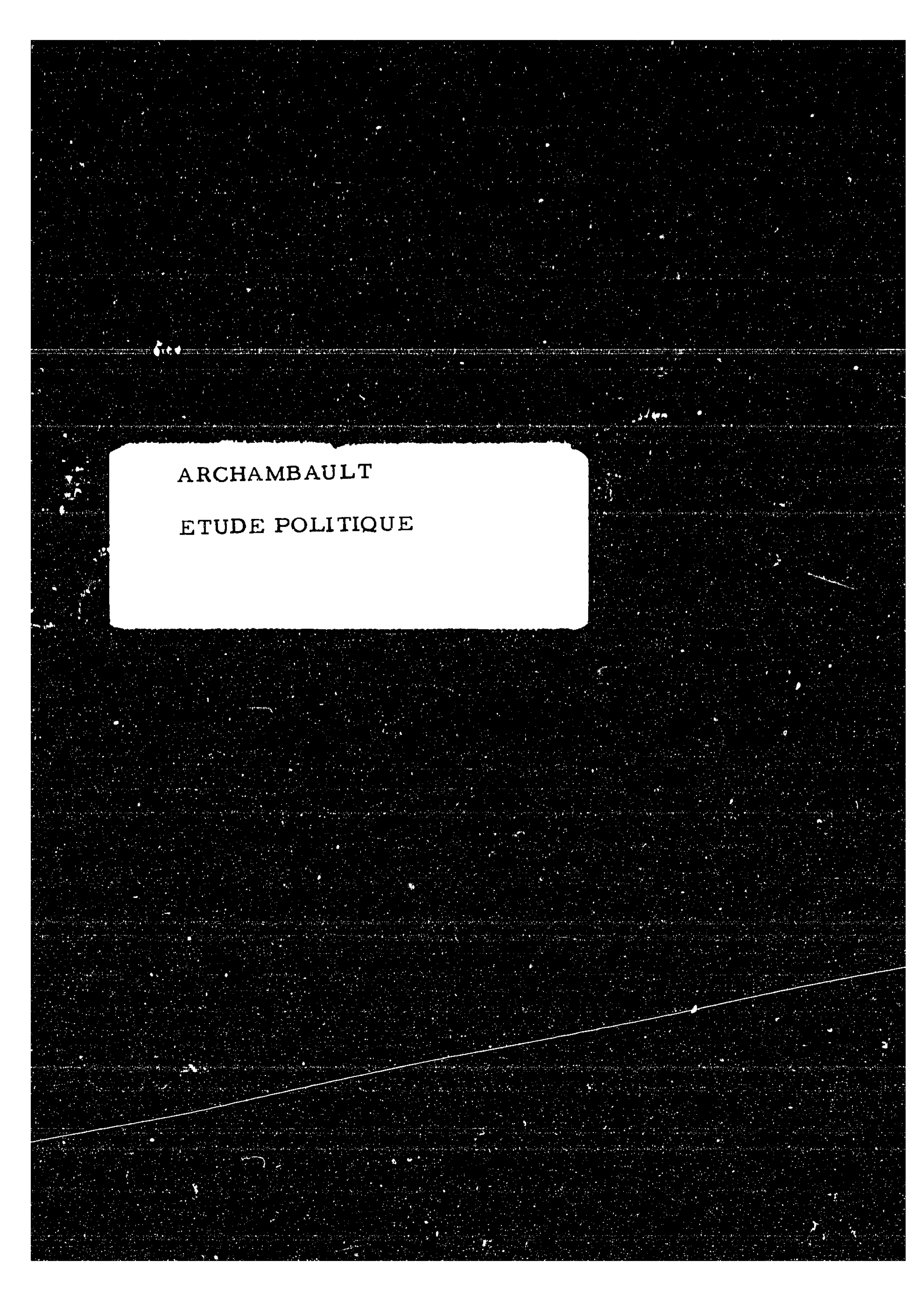
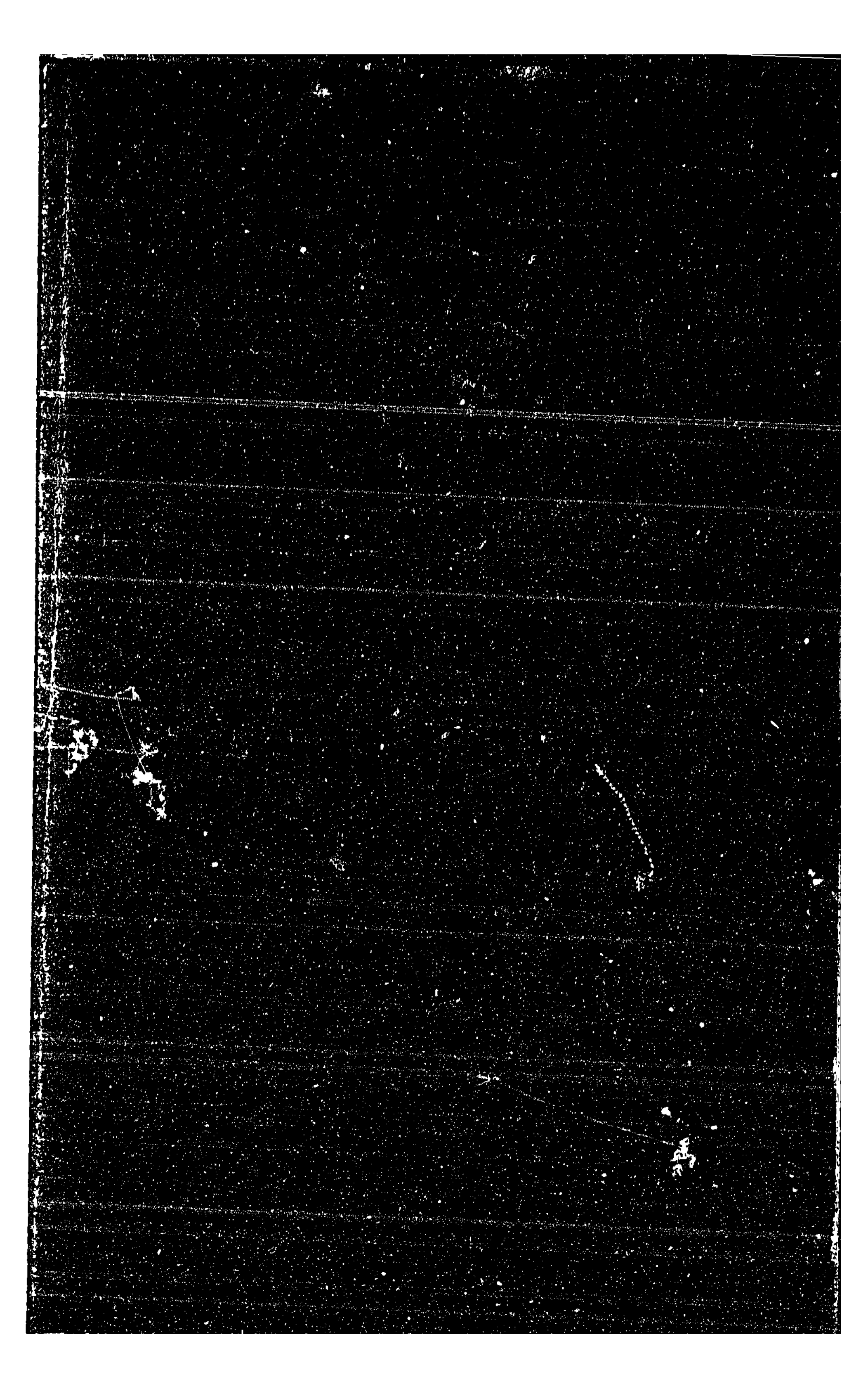
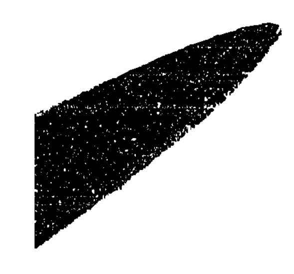

ARCHAMBAULT
ETUDE POLITIQUE

Ca[illegible] Archambault

[illegible] [illegible] Louis





CONSERVATEURS ET LIBERAUX

ETUDE POLITIQUE

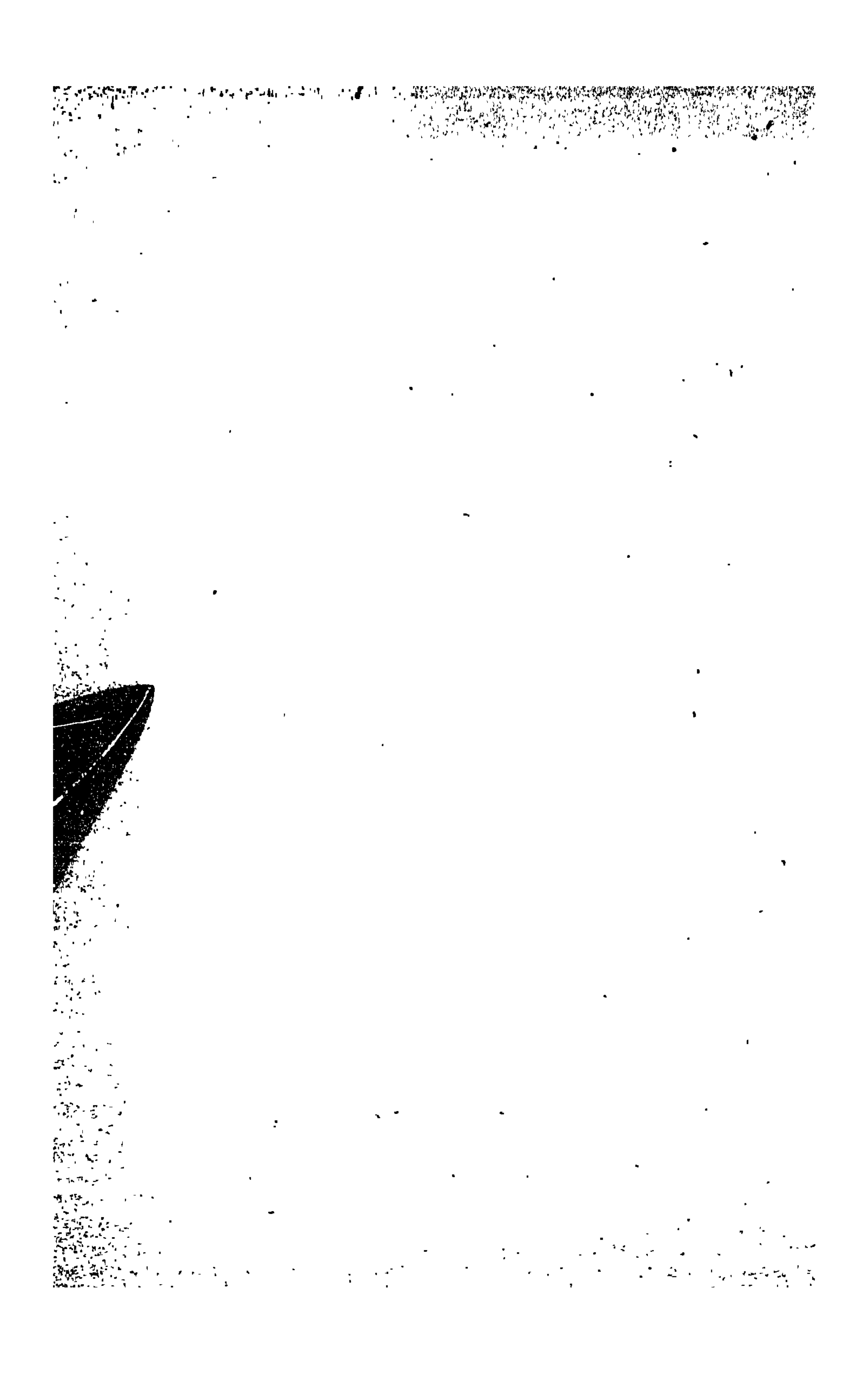
PAR

J. L. ARCHAMBAULT.

Lue devant l'Association Conservatrice de Montréal
en Février 1887.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

MONTREAL, 1887.



CONSERVATEURS ET LIBERAUX

ETUDE POLITIQUE

Messieurs,

En convoquant ce soir une assemblée préliminaire des chefs et des partisans dévoués de la cause conservatrice, il s'agit d'atteindre un double but : créer une organisation politique forte et durable et préparer les bases de la prochaine campagne électorale. Cette tache s'impose donc à votre sérieuse considération. Comme ancien président du club Cartier, j'ai été prié de vous en exposer l'importance et l'utilité et j'ai accepté avec plaisir cette invitation.

Je suis particulièrement heureux de saluer à cette réunion du parti les membres du club Cartier qui sont restés fidèles à ses glorieuses traditions, malgré les tempêtes qui ont assailli et paralysé ses travaux dans ces derniers temps. Lorsque les chefs étaient odieusement attaqués et que la désunion ménaçait nos rangs, vous avez, conservant le sentiment de la discipline et du respect pour l'autorité constituée, gardé une attitude calme et raisonnée. Vous avez droit aux félicitations de tous pour avoir si bien compris votre devoir dans ces circonstances difficiles. Votre présence ici constitue un élément de force et de vitalité dans l'organisation de notre nouvelle association qui est appelée à l'instar de son ainée, la grand association conservatrice de 1878 à imprimer une sage direction à notre œuvre et à assurer la réussite de nos efforts communs.

Je vois aussi réunis ce soir bon nombre d'amis des anciens jours. Je félicite d'une manière cordiale ces soldats de la vieille garde d'avoir répondu à notre appel.

Par leur expérience et leur autorité ils sont les guides naturels de la phalange conservatrice au milieu de ses épreuves comme au milieu de ses triomphes. Vos encouragements et vos sympathies, Messieurs, dans le moment actuel, nous démontrent que vous ne restez pas indifférents et que vous désirez travailler comme par le passé au maintien et au succès des principes et des idées dont notre parti s'est toujours constitué le défenseur dans l'intérêt du pays.

Au nom de la cause qui nous est chère, je vous remercie tous, Messieurs, de votre bienveillant concours.

ORGANISATION.

Le temps est de nouveau arrivé de rassembler nos forces et de déployer nos drapeaux pour les luttes qui approchent.

Les élections générales qui ont eu lieu dernièrement dans la Province de Québec, comportent un enseignement.

Le résultat du scrutin prouve que l'opinion publique a subi une fluctuation importante, mais l'excellente administration du Gouvernement est sortie intacte des épreuves de la lutte. Ce n'est à proprement parler que sur une question incidente et étrangère à leur sphère d'action que les chefs de ce Gouvernement ont eu à combattre leurs adversaires.

Messieurs, nous formons le groupe militant de l'électorat, nous avons donc un devoir à remplir, celui de diriger et d'instruire le peuple. Notre tache dans ce moment est de lui signaler les dangers d'une politique destinée à entraver la marche des institutions à l'ombre desquels nous devons chercher la protection de ses véritables droits et justice égale pour ceux qui nous entourent.

Je n'ai pas l'intention de vous indiquer ici du doigt les diverses questions qui doivent faire l'objet de nos études et de nos travaux. Il importe avant tout de préparer un programme sérieux pour la prochaine campagne.

Je crois donc qu'il est urgent de créer dès maintenant des comités spéciaux chargés d'élaborer les projets nécessaires pour mettre à exécution les intentions du parti. C'est pour remplir cette lacune que vous êtes invités à jeter les bases d'une association. Chacun de nous doit prendre sa part de responsabilité dans cette œuvre. Les uns plus trempés, plus audacieux, aimeront mieux la grande lutte, les grands coups. Ce sont les lions de l'arène. Il faut garder ces vainqueurs superbes pour les couronnes et les applaudissements des foules enthousiastes. Les autres aussi dévoués peut-être se passionnent de préférence pour la recherche et l'étude des moyens les plus propres à réaliser la pensée du parti et le triomphe de ses traditions. C'est à cette classe de combattants que sont réservées les luttes de la plume. Par tempérament autant que par mes convictions j'appartiens à ce dernier groupe de politiciens.

J'estime que tous les éléments divers dont je viens de parler sont indispensables pour édifier un parti fort et puissant et pour créer au sein de toutes les classes de la société une opinion saine et éclairée. Si mes modestes travaux peuvent être de quelque utilité dans ce résultat, je désire partager avec vous et avec tous les hommes de bonne volonté l'honneur et la tâche d'élever au Canada des institutions politiques durables autour desquelles toutes les nationalités puissent se grouper avec orgueuil dans l'accord et l'harmonie de leurs grands intérêts communs.

C'est ce sentiment qui m'amène ce soir au milieu de vous.

Je compte sur votre indulgence pour vous exposer le fruit de mes observations.

LA SITUATION.

Vous le savez, Messieurs, notre parti est sorti lors des élections générales des années 1881-82 de l'épreuve du scrutin avec une majorité écrasante. Depuis ce temps, si l'on excepte les événements de Québec, il a gouverné le pays avec un succès et une autorité sans précédent dans nos annales politiques. Cela s'explique. D'un côté, nous avions des chefs forts et puissants qui maintenaient la victoire sous nos drapeaux dans les conseils de la nation. De l'autre, parmi le peuple, nous avions l'influence du nombre et le prestige d'une bonne cause. Le peuple était satisfait, le parti l'était aussi. Mais quand les forces d'un parti deviennent trop exubérantes, il arrive parfois qu'elles se divisent et se fractionnent. Des groupes se forment; des idées nouvelles se font jour; des programmes s'ébauchent qui donnent naissance à des écoles avec leurs organes et leurs tribunes. C'est ce qui est arrivé pour le parti conservateur. Le club Cartier n'a pas échappé à ces influences.

Le clergé lui-même, si conservateur dans ses principes et si ami de la concorde a dû subir dans cette question cette loi générale. Nous ne devons pas nous effrayer outre mesure, Messieurs, de ce morcellement de nos forces; je tiens seulement à constater un fait qui n'est pas nouveau dans l'histoire des partis politiques. Ce que nous devons craindre, c'est cette fausse sécurité si naturelle aux organisations puissantes qui produit l'inaction et éloigne la confiance. L'étude indépendante des moyens d'action d'un parti et de la conduite de ses chefs engendre toujours d'excellents résultats. Le sentiment d'hostilité résultant parfois du conflit des groupes ou des écoles rivales, voilà ce qui constitue en face de notre ennemi, le parti libéral, un danger, une menace sérieuse. J'attire en conséquence votre sérieuse attention sur ce qui se passe à l'heure actuelle dans nos rangs. Le parti libéral, décimé par de nombreuses luttes et surtout par les éléments dissolvants qui le composent, n'est pas resté inactif, et il a saisi la première occasion pour grouper ses forces. Voyez ce qu'il a fait l'an dernier. On le croyait mort; il n'était qu'endormi. Son réveil a été signalé par un immense cri. L'affaire Riel.

C'était au lendemain de la réorganisation du Club Cartier. Notre jeune association, grâce à ce sentiment de sécurité qui dominait partout depuis plusieurs années, n'existait réellement que dans nos statuts et notre constitution écrite.

Des amis toujours dévoués de la cause avaient néanmoins décidé de la reconstituer en vue des luttes prochaines. A peine installé dans le fauteuil présidentiel, j'acquis la conviction qu'il valait mieux suspendre les travaux du Club, jusqu'à ce que l'orage qui venait d'éclater dans notre ciel politique fût entièrement dissipé. Vous avez, Messieurs les membres du Club auxquels je m'adresse ce soir, approuvé dans le temps la sagesse de cette démarche. Votre digne attitude en face des événements était dictée par l'intérêt bien entendu du pays.

Cependant l'agitation provoquée par les résolutions du Champ de Mars continuait son œuvre. L'inaction dont j'ai parlé il y a un instant, l'absence d'une direction plus énergique d'un côté, le relâchement de la discipline de

l'autre, les exagérations d'une partie de la presse; tout cela a contribué au rôle passif de notre parti dans cette circonstance difficile et a laissé notre paisible population sans défense contre les embuches et les manœuvres de l'école libérale. Voilà ce qu'il importe de constater dans une réunion comme celle-ci ou chefs et soldats viennent se tendre la main dans un but commun, celui de travailler à l'organisation et à former l'opinion publique.

Je considère que cet interrègne n'aura pas été sans profit en particulier pour la jeune génération politique. Nous avons vu le parti aux prises avec une question difficile. Le peuple a été agité en tous sens par des passions diverses. Les chefs aimés et respectés de la grande phalange conservatrice ont été abandonnés un instant par leurs meilleurs amis. La confusion était dans nos rangs, pendant que le parti libéral, grisé par un succès momentané, s'efforçait de provoquer un mouvement national en étalant aux regards de la foule surprise le cadavre encore chaud de Riel. Malgré ces entraînements, le parti n'a pas désespéré de sa cause. Encouragé par l'attitude franche, indépendante de ses chefs, appuyé par les sages conseils d'un clergé ami de l'ordre et de la paix, il s'est replié lentement sur lui-même, et grâce à la force du sentiment public, il est appelé à sortir victorieux d'une épreuve qui retrempera ses forces et son autorité.

Les élections générales qui doivent avoir lieu dans toute la Puissance d'ici à quelques semaines nécessitent de notre part une action commune et un esprit d'entente en rapport avec les obstacles suscités par le parti libéral. Cela est d'une importance capitale.

TACTIQUE LIBERALE.

Comme vous avez pu en juger par les derniers évènements, nos adversaires ont changé le terrain de la lutte et ils ont transporté devant l'électorat appelé à juger l'administration conservatrice de cette Province des questions dont le Parlement Fédéral a seul la responsabilité et le controle. Cette tactique leur a valu un certain succès. Je conviens qu'une sage indépendance dans la discussion des actes d'un gouvernement est utile et même nécessaire. Les hommes d'état chargés de la chose publique ont besoin d'un controle efficace pour gouverner suivant les véritables intérêts de la nation, n'ont-ils pas droit aussi à une considération équitable et à une critique impartiale de leurs conduite? Cela est évident. Les dernières luttes ont à mon sens fait une déplorable confusion de responsabilités et de devoirs. Pour des fins et des avantages de parti on a essayé dans la discussion de l'affaire Riel d'intervertir les attributions respectives des diverses législatures; l'esprit et la lettre de la constitution ont été violentées afin de les plier aux exigences et aux caprices d'une manœuvre électorale.

On glose beaucoup encore sur le principe de non-intervention et cependant cette théorie si vraie et si conforme à la charte de nos droits politiques a été discutée par une certaine presse et devant le Parlement de notre Province contrairement aux règles d'une saine interprétation constitutionnelle. Il faut être jaloux de ses privilèges. Ce n'est pas une raison d'empiéter sur les

prérogatives des autres. La peuple qui reçoit son éducation politique par les enseignements des chefs perdra vite la connaissance du droit public, si ces derniers faussent inconsidérément les véritables notions de l'autorité. Ce chose certaine, ces questions complexes n'ont été dans le mouvement Riel que des instruments aux mains des libéraux. Derrière les rêveries de politiciens platoniques, on a tout simplement vu les hableries des courtisans de popularité se faisant un masque de l'allégeance de leurs nouveaux alliés. Qu'importait au parti libéral le triomphe des véritables doctrines parlementaires? Il lui fallait avant tout remporter une victoire sur ses ennemis, qu'elle fut achetée au moyen de l'exploitation des préjugés ou d'un faux patriotisme. Il a donc laissé à l'arrière plan les principes abstraits pour adopter la thèse plus sympathique des prétendues revendications nationales. Avant de parler à la raison du peuple, il est allé frapper à la porte de son cœur. Je n'ignore pas que les évolutions des masses se font de cette façon. On appelle cela de la diplomatie; c'est, à mon sens, le renversement de la politique.

L'œuvre de l'école radicale se résume dans ces jeux de bascule et dans une application malsaine des idées qui flattent les passions ou n'éveillent qu'un sentiment exagéré de la chose publique. C'est affirmer une grande verité de dire que tôt ou tard la réaction contraire se fera par le peuple lui-même. Au Canada notre population si bonne et si loyale, n'a pas encore été ébranlée par les secousses et les tourmentes de la révolution. Il existe au sein de toutes les classes des éléments de force et de stabilité capables de leur indiquer un grand devoir d-ns un moment solennel.

La solution des problèmes et des conflits d'autorité que je viens de signaler appartient plus à la sagesse combinée, à la calme réflexion de nos compatriotes et des hommes d'Etat, qu'aux calculs d'une poignée d'agitateurs. N'est-ce pas, Messieurs, à cette heureuse communauté de sentiments et d'idées qu'il faut rapporter l'immense explosion de dévouement national manifesté à l'occasion de la révolte de Nord-Ouest? Le parti libéral nous parle de son patriotisme dans l'affaire Riel. Combien plus pur a été celui de nos milices canadiennes en face des dangers et du salut de notre commune patrie! A-t-on même songé à éveiller la défiance et le soupçon vis-à-vis du gouvernement dans cette circonstance critique? Non, la voix de la conscience publique a été unanime à son égard. Si tous les amis de leur pays ont salué les héros et les vainqueurs d'une cause noble et juste; tous ont flétri indistinctement les ennemis de l'autorité constituée et les chefs de la rébellion. Ces élans spontanés ne protestent-ils pas d'une manière éloquente contre les démonstrations exagérées de la dernière heure?—Certes oui.

A travers les difficultés de la présente situation, en face des combats qui se préparent, le parti conservateur restera fidèle à ses principes et à ses traditions. A Ottawa comme à Québec, il a affirmé le respect de l'ordre et les droits de la justice conformément à la saine doctrine parlementaire et à l'esprit de la constitution. C'est notre devoir, Messieurs, d'appuyer cette politique sage et éclairée qui est le plus sûr rempart de nos institutions.

Lors de l'avant dernière session de la Législature Fédérale, notre parti a donné un grand exempl de fidélité à ses chefs et une preuve éclatante de sa

confiance dans l'administration du Gouvernement. Les affaires du Nord-Ouest ont été l'objet d'une discussion prolongée ; après des débats où les deux partis ont mesuré leurs forces, l'immense majorité de la chambre a ratifié et approuvé par son vote la ligne d'action suivie par le Gouvernement dans la régie de la vaste et importante contrée du Nord-Ouest. La députation nationale avait fait son devoir et le peuple avait raison d'être satisfait.

Pendant que s'instruisait devant les chambres le procès du gouvernement, Riel était livré à la justice de son pays pour avoir fomenté la révolte. Riel trouvé coupable fut condamné à mort. Faisant appel à toutes les ressources de la loi, ses avocats obtinrent du gouvernement de porter la cause de leur infortuné client jusqu'au pied du plus haut tribunal de Sa Majesté en Angleterre. La sentence fut confirmée ; le gouvernement refusa d'intervenir et laissa la loi suivre son cours, et Riel fût pendu.

C'est ici, Messieurs, que va se dessiner le rôle des deux grands partis qui se disputent avec leurs chefs la faveur et la confiance de l'opinion publique. Je me contente d'indiquer ces évènements sans les juger. La meilleure manière de préparer l'histoire politique d'un pays, c'est de mettre les chefs et les partis en présence les uns des autres. Leurs passions, leurs ambitions, leurs intérêts, leur ligne de conduite apparaissent alors suffisamment à la surface pour que l'œil le moins pénétrant puisse les distinguer.

Au début du mouvement, il eut été difficile d'apprécier la situation. Au fur et à mesure que les évènements ont marché, la tactique des adversaires s'est dessinée. En effet, qu'est-il arrivé ? Le chef de l'opposition à Ottawa, l'honorable M. Blake, avait à son retour d'Europe, prononcé un discours remarquable dans lequel il déclarait à son parti dans la province d'Ontario, qu'il n'entendait pas appuyer sa politique sur l'échafaud de Régina. Ses amis ont écouté un moment cette voix de la modération et j'ai cru, comme un grand nombre, à la sincérité de cette déclaration. Pendant ce temps là, le chef de l'opposition à Québec, Monsieur Mercier, trainait le cadavre de Riel d'un bout à l'autre de la province. Les partisans ont écouté leur chef ; ils ont habillé des mannequins, fait des processions menaçantes et ils ont tenté d'ameuter et de fanatiser la population au point que leur conduite a été stigmatisée par les autorités religieuses comme du *dévergondage révolutionnaire*.

Cette manœuvre devait produire son effet sur notre parti, comme je l'ai déjà dit. Des amis dévoués désertèrent nos drapeaux. Le clergé fidèle à sa mission, adressait dans le silence des prières pour le repos de l'âme du malheureux Riel et prêchait la paix, mais une certaine presse se faisant l'écho des violences du dehors, chercha à entraîner ses sympathies et celles de la population avec le cri de l'orangisme. Durant cet intervalle, la Législature de Québec se réunissait. Le gouvernement conservateur reçut l'appui de la grande majorité de la Chambre. Le parti libéral fut un instant frustré dans ses espérances. Alors le chef de l'opposition, Monsieur Mercier, sentit qu'il fallait frapper un dernier coup. Il se jeta dans les bras de Monsieur Blake et lui demanda de faire le sacrifice de ses opinions, si possible de ses partisans politiques dans sa Province Quel fut le résultat de cet appel ?

Monsieur Blake céda, et sans respect pour sa dignité politique, ses convictions et sa grande autorité, il prononça un second discours pour détruire l'effet du premier. Lui, l'homme cruel d'autrefois, oubliant qu'il avait un jour dénoncé Riel à la justice et appelé les vengeances de la loi sur sa tête, il a décroché de ses mains du gibet infame cette même tête, il s'est présenté devant le peuple de la Province de Québec comme avocat et reléguant dans l'ombre le souvenir du martyr, comme trop injurieux pour les siens, il a montré à l'élément canadien et catholique à travers les arguties du criminaliste Riel sous les livrées de la folie. Cette mise en scène était à peine terminée que Monsieur Mercier se démasquait lui-même à son tour et donnait le souflet aux conservateurs qu'il avait trompés en leur vantant la gloire et les vertus patriotiques de *notre frère* Riel. Les salles de l'assemblée législative de Québec en avaient entendu la déclaration. Les serments d'un jour de Monsieur Mercier n'étaient qu'un leurre. En épousant la cause de Riel et en faisant le mouvement national, l'ami, le nouveau parent du chef Métis n'avait pas entendu faire des alliés politiques des conservateurs, mais tout simplement servir les intérêts et préparer le succès de son propre parti. Nous le savions.

N'est-ce pas la en substance la vérité et le fonds de la *comédie libérale?*

HISTOIRE COMPAREE.

Nos adversaires, Messieurs, ont cherché des comparaisons dans l'histoire dans le but d'étayer leur agitation et de flatter les préjugés populaires. Ils ont fait un rapprochement entre les évènements de l'an dernier et ceux de 1837. Il faut bien discuter un peu le cas. Cela nous permettra de juger les œuvres du parti libéral et la tendance néfaste de sa politique. En même temps nous pourrons mieux connaître le passé du parti conservateur et le caractère de la mission qu'il doit poursuivre dans l'intérêt du pays.

L'histoire est une imitation ; Riel a voulu copier Papineau, mais il est faux que 1885 ressemble à 1837. Aux jours sombres où notre race demandait avec tant d'énergie la revendication de ses droits et de ses libertés dans la chambre d'assemblée, la lutte se faisait sur le terrain constitutionnel. Il y avait alors un grand principe en jeu. C'était l'exercice du pouvoir souverain du peuple dans le gouvernement des affaires du pays : Ce pouvoir nous était dénié par le régime de l'époque ; l'administration des anciens gouverneurs était suprême et absolue dans toutes les questions de patronage et les matières affectant la distribution des deniers publics. Les deux conseils exécutif et législatif ne relevaient que de la couronne. La liste civile préparée et votée suivant leurs goûts échappait au contrôle des chambres. De là un conflit constant entre les représentants du peuple et les deux autres branches de la Législature. Un tel état de choses, conséquence un peu naturelle des premiers essais de nouvelles institutions politiques, ne pouvait durer. Les "92 résolutions" furent une protestation éloquente en même temps qu'un exposé sincère des griefs de la population française de ce pays. Comme sujets anglais les cana-

diens demandaient dans ce manifeste des privilèges conformes à l'esprit de la constitution et comme catholiques ils voulaient l'exercice de leur religion et de leur langue suivant la garantie et la foi des traités. Les réformes demandées étaient donc justes et équitables. Une partie des réclamations de la colonie fut accordée par l'Angleterre, mais le refus du gouvernement de la métropole d'écouter les griefs les plus importants enumérés dans les résolutions transmises à la Reine amena une agitation violente par tout le pays.

L'opposition systématique du parti oligarchique à la reconnaissance des droits concédés par la couronne anglaise et les appels menaçants du parti canadien dans la chambre d'assemblée et au dehors provoquèrent bientôt des hostilités sérieuses et regrettables. Malgré le calme apparent d'une partie de la population, des troubles éclatèrent en certains endroits du pays. La révolte mal dirigée, plus faussement conseillée encore, se termina par une échauffourée, dans laquelle coula le sang de loyaux patriotes. Pour comble de malheur, de nobles victimes montèrent sur l'échafaud, expiant par l'inutile sacrifice de leur vie la faute d'avoir trop aimé leur pays et la cause de la liberté.

Messieurs, je suis de ceux qui approuvent de cœur et de sentiment les grandes revendications nationales.

Les maux et les souffrances séculaires de la Pologne, de l'Irlande et de tous les peuples opprimés ont toujours eu mes sympathies. Je suis le fils d'un patriote de 1837 et je suis fier de la gloire et du courage de nos ancêtres. D'un autre côté je blâme les excès et les violences qui aboutissent à la guerre civile, aux luttes fratricides de races destinées à vivre ensemble. De simples abus d'autorité peuvent être facilement réparés, des fautes d'administration ne sont pas sans trouver également des remèdes prompts et efficaces. Ce qu'il est plus difficile de détruire et de déraciner du cœur d'une population, ce sont les préjugés et les haines que le souffle de passions et des intérêts mal dirigés y a semés et implantés.

On a dit, Messieurs, que le mouvement de 1837 reposait sur une cause juste et qu'il avait produit d'excellents résultats. Je n'en disconviens pas. Mais nous avons cette fois là acheté chèrement notre liberté. Que ceux qui comptent pour quelque chose le sang versé, les inutiles regrets et les larmes amères de toute une population vouée au pillage à la dévastation et à tous les désordres de la guerre civile, viennent nous dire si ces maux incalculables valent bien la peine d'être donnés en échange d'un lambeau d'indépendance dont la conquête peut s'obtenir par les moyens pacifiques ? Non, la loi des peuples conquis par l'épée pour une cause sainte ou pour une cause injuste n'est pas la loi universelle des nations qui habitent le globe. Elle n'était pas celle d'un petit peuple comme le nôtre en 1837, quelque légitimes que fussent alors nos griefs et nos demandes. Elle est encore bien moins la loi de 1870 et de 1885.

Messieurs je viens de vous établir mon parallèle. Encore un mot et je vais fermer ce feuillet de notre histoire. En 1763 le sort des armes livrait à une grande nation la race loyale et chevaleresque à laquelle je me flatte d'appartenir. Nous avons dû depuis subir tous les hazards et toutes les vicissitudes de cette conquête du vainqueur. Etrangers à son sang

et à ses aspirations nationales, nous sommes avec des cœurs français restés loyaux et sincères à notre allégeance. Depuis nous avons grandi et marché dans toutes les voies de la prospérité matérielle. L'acte d'Union de 1840 fut la première étape sérieuse dans notre existence nationale. Nous venons de voir au prix de quels sacrifices cette conquête a été faite Le nouveau régime élevé sur des debris sanglants, en rappelant le souvenir de haines encorevivaces et de libertés mal assises devait disparaitre un quart de siècle plus tard et avec lui devait s'effacer aussi les dernières traces de jalousie et de rivalité qui avaient marqué son passage. Nos hommes d'Etat comprenant les nécessités de cette situation politique, et envisageant les vastes problèmes qui allaient surgir dans un avenir prochain, jetèrent alors les bases d'une immense confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Nous arrivons à 1867. L'acte politique qui à uni les deux Canadas et les autres Provinces dans une même organisation constitue la deuxième étape importante dans l'histoire de notre pays. Malgré les alarmes d'esprits pessimistes, il sera a la gloire et à l'honneur du parti conservateur d'avoir préparé et consommé sans secousses et sans violence cette œuvre qui nous prépare des destinées plus brillantes encore.

Une période de transition plus sérieuse devait se présenter quelques années plus tard, quand il fut décidé de pousser les limites de notre pays jusqu'aux territoires de la Baie d'Hudson. L'annexion de cette vaste contrée, tout en contribuant à l'agrandissement du Canada s'est faite d'une manière pacifique et dans des conditions financières qui ajoutent bien peu au fardeau de nos responsabilités.

Messieurs, dans les œuvres humaines, il est impossible d'atteindre le succès, sans éprouver des obstacles et rencontrer des difficultés. L'organisation d'un jeune pays comme le notre devait se faire en déjouant les calculs de la prévoyance humaine et la sagacité des hommes d'Etat. Comme vous le savez, les populations qui habitaient le territoire de la Baie d'Hudson étaient déssiminées sur une vaste étendue, et n'avaient pour ainsi dire aucune communication avec le monde extérieur. Dans bien des cas, elles n'étaient pas attachées au sol d'une manière permanente. La prise de possession de leur immense territoire n'a rien changé dans les conditions matérielles de leur existence ; mais elle les a tout simplement constituées comme groupe national en leur donnant un système de gouvernement en rapport avec leurs besoins nouveaux. C'était un premier pas.

Cette évolution sociale et politique devait amener quelques complications. Pendant quelques mois, le pays dirigé par un gouvernement provisoire fut livré à l'anarchie La mort de Scott survenue dans ces circonstances fut le signal de la révolte.

Promptement apaisée, elle laissa néanmoins dans les esprits des souvenirs de haine et de vengeance qui ne sont pas encore entièrement éteints. Une période de quinze ans s'est à peine écoulée depuis cet événement lugubre que nous sommes en face d'un drame aussi palpitant. L'homme qui s'était opposé en 1870 à l'établissement du nouveau territoire annexé au Canada, qui avait fomenté les troubles et soulevé les paisibles habitants du Manitoba

pour gouverner, apparait encore sur la scène. Riel était devenu citoyen américain. Son retour sur un théâtre—témoin de tant de provocations était certes une démarche dangereuse et pleine de menaces. On sait quelles ont été les conséquences funestes de cette conduite. Riel après avoir fait verser le sang de ses compatriotes est pris les armes à la main ; il subit son procès et est pendu.

Inutile de revenir sur ces faits que j'ai déjà commentés. Je désire seulement compléter ici ce parallèle, résumer ma thèse.

La révolte de Riel était-elle justifiable, en d'autres termes cette révolte reposait-elle sur des motifs semblables à ceux qui ont déterminé nos pères à prendre les armes en 1837?—Je réponds : Non.

GRIEFS DES METIS.

J'ai lu dans un journal l'affirmation que la cause des métis était plus sacrée que celle des patriotes de 1837. Ces paroles sont la substance d'un discours de l'Hon. M. Laurier. L'orateur ajoutait,d'après la même version de son discours rapporté par ce journal que nos pères ne défendaient que leurs libertés politiques tandis que les métis défendaient leurs droits de propriété, et il a prétendu que si, lui, avait été dans la position de ces derniers, il aurait pris le mousquet contre l'autorité.

Ce langage a une gravité exceptionnelle et a été signalé ailleurs comme indigne d'un ex-ministre et d'un ancien conseiller de sa Majesté. Je n'ai pas à l'apprécier ici, mais si Monsieur Laurier a tenu à affirmer les tendances démagogiques de son parti, je puis lui assurer qu'il ne pouvait mieux réussir. Il a cherché à justifier une méchante cause par un appel à la violence et aux passions. En plaçant la question qui nous occupe sur ce terrain, il fait de l'exploitation des préjugés et du fanatisme une odieuse tactique de parti. Je ne prendrais pas la peine de discuter ce nouveau programme, s'il ne servait pas de base à la théorie subversive de l'ordre social qu'il a proclamée en justifiant la révolte de Riel et l'insurrection du Nord-Ouest. Cette théorie a trouvé des adeptes dans des quartiers qu'on ne soupçonnait pas et pour l'étayer on a été jusqu'à fouiller les origines du droit divin de la propriété. On a parlé des maîtres du sol. Oui, Messieurs, on a dit et écrit qu'une race entière avait été indignement volée du bien qui lui appartenait par le Gouvernement du Canada. On a tenté de démontrer que le transfert du territoire de la Baie d'Hudson était une spoliation en bloc des droits de propriété des Métis ! Encore un peu et on eut prétendu que la cession du Canada a l'Angleterre, où que l'annexion des Provinces par l'acte de la confédération a été une absorption condamnable, un simple brigandage politique, une dépossession violente des individus par le conquérant ou l'Etat.

Il ne peut s'agir ici de cette loi dont j'ai déjà parlé, loi de civilisation ou d'injustice qui fait régler par le sort des armes ou la diplomatie les destinées d'un peuple ou d'un empire. Il ne peut être question non plus dans le présent débat de cette lutte, ni de ces rivalités intérieures pour la possession ou l'exercice de

certaines libertés politiques qui signalèrent l'époque tourmentée de notre histoire en 1837. Non, le désir seul de blâmer et condamner les actes d'un gouvernement a poussé un parti à exagérer la situation politique et les griefs d'une population. Voilà le fait brutal qui se dégage au milieu des événement que nous venons de traverser. Je suis bien prêt à admettre que dans le règlement des droits ou des prétentions du peuple Métis, il s'est présenté des cas de dépossession par des particuliers comme cela arrive dans tous les pays civilisés. D'un autre côté l'application de nouvelles lois, l'organisation d'un nouveau territoire ont été des actes d'une telle importance qu'il n'est pas étonnant qu'il se soit produit des difficultés que les différents pouvoirs législatifs judiciaires ou les administrations ne pouvaient trancher ou régler d'une manière complète ou simplement satisfaisante du premier coup. La prise de possession des territoires annexés a été suivie et accompagnée de compensations et de concessions vis-à-vis du peuple Métis telles qu'une nation civilisée comme la nôtre peut s'énorgueillir d'avoir servi la cause de l'humanité et de gagner le respect des autres nations de l'univers. L'octroi des titres des propriétés cédées par le gouvernement du Canada au peuple Métis, était, personne ne peut le nier, une question épineuse et délicate dans les circonstances où s'est faite l'annexion.

C'est la seule question qui puisse entrer dans l'examen de la présente difficulté. Travailler à la résoudre d'une façon efficace, suivant les intérêts de la justice, du droit et de l'équité, c'était là l'œuvre d'une administration honnête et sincère, et l'administration conservatrice de Sir John A. Macdonald s'est appliquée à cette tâche dans les limites des pouvoirs conférés par la loi et par les divers gouvernements qui avaient légiféré sur cette matière. J'affirme que c'est faire acte de partisan politique aveugle et non de citoyen et de patriote désintéressé, de dire que le Gouvernement s'est emparé d'un héritage ne lui appartenant pas. Je dirai plus ; la politique de notre pays eut été une honte nationale aux yeux des autres peuples si elle avait livré à l'appas d'un gain sordide ou d'une convoitise exagérée, comme celle manifestée par Riel, les fruits légitimes d'une conquête pacifique que la foi des traités et de conventions solennelles est destinée à conserver comme un depôt sacré.

Si le peuple métis a souffert de voir un jour ses coutumes et ses usages se transformer en présence d'une autorité nouvelle qui venait se transplanter au milieu de ses vastes solitudes, s'il a pu, dans l'élan superbe de son indépendance, accepter avec chagrin la tutelle qu'un gouvernement ami venait lui offrir, qu'il se rappelle que nous aussi nous avons un jour, après un suprême effort et au prix d'immenses sacrifices, été obligé de confier le drapeau des vieilles libertés et des traditions léguées par la France, notre mère-patrie, aux mains d'un conquérant. Etrange destinée, affaiblis par de longs combats, nous avons retrouvé sous les plis d'un autre drapeau, l'hospitalité et la protection généreuses d'un libérateur.

Notre mission a grandi en dépit d'obstacles insurmontables et le peuple canadien dont les racines avait poussé dès la conquête jusqu'aux confins du Nord-Ouest, demande à partager aujourd'hui ses labeurs et ses travaux avec une race issue du même sang et nourrie de la même sève. Pourquoi

s'alarmer d'une transformation qui a rapproché des frères éloignés et opéré la fusion pacifique d'intérêts identiques ?

Et cependant n'est-ce pas là une des causes principales des griefs des métis ? Peut-on raisonnablement tenir un gouvernement responsable d'avoir voulu se faire le messager de la civilisation dans ces lointaines contrées au risque de certains froissements et d'avoir travaillé à l'émancipation politique d'une population indépendante, mais vivant à l'ombre du régime despotique des commerçants de la Baie d'Hudson ? Ce serait injuste.

S'il y a eu des lenteurs et des délais dans l'octroi des titres de propriétés concédées au peuple Métis, le gouvernement avait à protéger d'un autre côté la sanction efficace des lois et l'affirmation d'une politique favorable à la colonisation et au développement de cette lointaine partie du pays.

Les plaintes et les griefs des Métis naissent de cette source. Il est faux de dire, comme nos accusateurs l'affirment, dans un but facile à comprendre, que les métis ont été dépossédés ou expulsés de leurs terres par le gouvernement conservateur. Si des fautes ou des erreurs ont pu être commises dans l'application de la législation se rapportant à la délivrance des titres concédés aux Métis, ou dans la remise correcte de tels titres, elles ne constituent pas le crime national de dépossession violente mis à la charge du Gouvernement par ses adversaires. Ce n'est pas un de ses faits qui justifient la révolte d'un peuple, les appels démagogiques des partisans avancés de la cause de la liberté ou les vengeances de l'opinion publique. C'est une simple fait politique discutable comme tout autre acte administratif, mais insuffisant en lui-même pour rendre un gouvernement indigne de la confiance de l'électorat.

Les grands mots de spoliation du patrimoine national, de droits foulés aux pieds, d'oppression, d'injustice, de vengeance, de fanatisme sont de mise pour expliquer les commotions du monde diplomatique, ils ne suffisent pas pour justifier la violence et cette perturbation sociale et religieuse qui ont bouleversé une partie de notre pays. J'en appelle au sens droit de ceux qui m'écoutent et qui réfléchiront à mes paroles. N'est-ce pas prêcher une doctrine fausse et mensongère ; N'est-ce pas tromper sciemment le peuple que de lui présenter la rébellion du Nord-Ouest comme la conséquence naturelle d'une légitime défense contre une prétendue persécution, bien plus comme l'exercice légal d'un droit ? Je dis que oui, et bien coupables sont ceux qui provoquent inconsidérement ou de propos délibéré par leurs paroles ou leurs écrits l'attitude menaçante d'une paisible population vis-à-vis des principes de justice, d'ordre et de paix, unique sauvegarde de l'autorité et du pouvoir établi.

Messieurs, les responsabilités ne sont pas égales, Dieu merci, dans tous les appels qui ont retenti à nos oreilles ; les convictions sincères sont faciles à découvrir. Thèse générale, les partisans de la révolution ne sont pas de notre côté. La démocratie avancée les réclame pour elle. Une simple agitation constitutionnelle de la part de Riel et du peuple Métis était insuffisante à ses yeux. La révolte à main armée, le massacre, le pillage, le fer, le feu, la torture et le canibalisme : voilà les moyens de défense qu'elle justifie et qu'elle encourage. Si l'autorité semble persécuter, il faut l'abattre à coups de fusils ;

si le pouvoir qui commande et dirige n'écoute pas, il faut l'écraser avant même de lui donner le temps de répondre.

Tel est le genre d'arguments employé par les fauteurs de discorde et les suppôts de l'école libérale.

Je ne m'étonne pas, Messieurs, que le parti de nos adversaires ait cherché dans le passé des rapprochements ou des exemples. De tout temps la tactique a été la même. A défaut de programme sérieux, les libéraux badigeonnent constamment leur drapeau. Un mot, un nom suffit comme enseigne. Ils n'ont pas de traditions nationales; ils ont voulu avec le nom de Riel créer un mouvement qui ressemblât à celui tenté par Papineau. Je n'invente rien; ce sont nos adversaires qui l'affirment. L'histoire se répète. Depuis l'époque lugubre de 1837 où nos pères luttant pour la cause de la liberté préparaient à leurs successeurs légitimes, les conservateurs, les assises d'une constitution et d'un régime politiques que les vieilles nations de l'Europe nous envient, le parti libéral est resté toujours le même, tout en changeant sans cesse, tantôt devenant radical, tantôt national suivant les besoins du moment.

L'école du journal *L'Avenir* a créé le *rougisme* farouche, intolérant, qui voulait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la rupture du lien colonial et l'annexion aux Etats-Unis. Les chefs de cette école compromise ont été forcés de se retirer pour un temps, le peuple n'étant pas mûr pour leurs idées avancées. Plus tard, les vieux ont fait place à une phalange moins expérimentée et moins audacieuse qui fonda le *parti national*. Ce parti effaça de l'ancien programme le titre: *abolition de la dîme*, et permit aux prêtres de sortir de la sacristie. Antipathique aux institutions britanniques, il combattit l'acte de la Confédération qui donnait plus de force et de cohésion à l'autorité de la couronne anglaise sur ses possessions de l'Amérique Britannique du Nord. Il réussit cependant à tromper le peuple, en appelant dans ses rangs des gens sincères et convaincus. Le radicalisme des vieux jours devait apparaître à la surface et dissiller les yeux d'un grand nombre. La constitution de 1867, œuvre de sagesse et de diplomatie de nos hommes d'Etat venait de faire son épreuve. Le pays satisfait de cette première expérience du nouveau régime politique, s'aperçut que le parti *national* cherchait à en entraver le libre fonctionnement et à faire renaître les traditions surannées du libéralisme.

La vague électorale balaya du pouvoir les hommes de ce parti. Avant d'être engloutis dans les flots de la vengeance populaire, ils lancèrent à l'autorité religieuse le défi de leur rage impuissante et arborant partout le drapeau rouge, ils y tracèrent en lettres menaçantes ces mots: *influence indue* religieuse. Depuis cette défaite, ils ont changé d'attitude, sans modifier sensiblement leurs principes. Ne voulant pas s'aliéner l'élément anglais et les sympathies du clergé, ils n'osent pas proclamer ouvertement leurs préférences pour l'annexion aux Etats-Unis; mais ils sont épris d'amour pour les institutions du peuple voisin et transplanteraient volontiers dans notre mécanisme politique l'idée du suffrage universel poussée à ses extrêmes limites. Ils glissent sur la pente du républicanisme et pour arriver à briser plus facilement avec la couronne impériale, ils réclament des changements dans la constitution et la nomination d'un gouverneur général choisi parmi les nôtres.

Sous une face et des couleurs différentes, c'est toujours le même parti avec les mêmes aspirations. Il est là maintenant en face du peuple et il oscille comme une barque, sans savoir là où il va. Je me trompe, Messieurs. Après avoir poussé timidement le cri de l'*indépendance*, ce parti impuissant à édifier et toujours fort à démolir, s'est mis à cultiver une nouvelle industrie ; cette industrie, c'est celle des *causes populaires*. Il a rencontré un échafaud sur son chemin ; il a aperçu un pendu et il a *lancé* Riel.

CAUSE NATIONALE ET PREJUGES.

Il ne s'agit pas ici, de sentimentalisme ni de provocations. Dans cette étude rétrospective que je viens de faire, j'ai voulu tout simplement indiquer les points saillants de l'histoire des partis dans cette province. La crise actuelle n'offre pas de symptômes alarmants immédiats ; elle est à mon sens, sous une forme différente, l'image frappante de toutes les nombreuses évolutions tentées par le parti libéral en vue d'égarer l'électorat et d'obtenir un succès passager. Dans l'affaire Riel comme dans toutes les autres questions soumises à votre appréciation, les deux grands partis politiques de ce pays demandent donc à être jugés d'après l'influence de leurs principes et les œuvres de ceux auxquels ils ont confié leurs destinées. En faisant cet examen, les hommes publics doivent s'attendre à supporter la critique et la libre discussion de leurs actes comme chefs et même de leurs déclarations individuelles devant le peuple ou les chambres. Il suffit de constater qu'il y a bon nombre de citoyens sincères et très honorables dans tous les partis. Mais en dehors de cet aveu facile et agreable à faire, il importe d'apprécier les évènements et les choses par leur ensemble. Or, Messieurs, je crois qu'il y a un point fondamental acquis à notre thèse ; c'est que le parti conservateur a presque toujours eu la confiance de notre population et que cette confiance lui est venue de l'excellence des causes qu'il a avocassées et des doctrines qu'il a défendues, D'un autre côté, si le parti libéral a été en défaveur devant l'opinion publique, la raison s'en trouve dans le mal qu'il a fait à nos véritables intérêts par le radicalisme outré de ses premiers programmes, par les variations de ses chefs et leur peu d'attachement vis-à-vis nos institutions nationales.

C'est encore à l'heure actuelle le procès qui s'instruit devant le pays. Ce procès est nécessaire, pas pour nous précisément qui avons foi dans l'avenir et la mission providentielle de notre peuple au sein de la Confédération. Non certes : Je crois qu'il est devenu une tâche patriotique à raison du préjugé de ceux qui voient dans la fin tragique de Riel un danger menaçant pour la nationalité et qui n'aperçoivent pas les conséquences redoutables de l'effervescence populaire à ce sujet. Quand le parti libéral a tenté de faire croire à notre population que l'orangisme conjurait sa perte et que l'exécution du chef des métis était le prélude d'une guerre dirigée contre l'élément canadien et catholique de cette Province, il avait un but. Le mouvement politique récent est l'expression de ce but, et il a pris son origine dans une pensée néfaste et condamnable, celle de soulever les préjugés d'une race contre une autre race,

sous le faux prétexte qu'un des nôtres avait été sacrifié à la vengeance d'hommes ennemis de notre sang et de notre religion. Il y a eu des appels à la violence et aux mesures extrêmes, parce qu'il y a des hommes et des groupes turbulents dans toutes les provinces de la Puissance du Canada. La campagne anti-patriotique du *Mail* en est la preuve la plus frappante. Il est regrettable d'avoir à constater de tels égarements. Mais, Messieurs, si nous cherchons d'où sont venues les provocations les plus menaçantes, ne soyons pas surpris qu'on ait usé de représailles ailleurs vis-à-vis de nous. Autrefois le parti conservateur n'avait-il pas réussi à museler le fanatique George Brown et son organe, le *Globe*, qui poursuivaient une lutte beaucoup plus acharnée que celle du *Mail* contre l'élément canadien et catholique? Oui. On doit lui en donner crédit.

Pour l'honneur et la gloire du parti libéral, je voudrais qu'il fut démontré où et comment il a tenté d'empêcher dans le temps les attaques et les insultes véhémentes de ses alliés protestants contre notre nationalité et notre religion. A part quelques protestations isolées, l'histoire dira qu'il n'en a rien fait; il a au contraire tiré profit de ces influences néfastes au bénéfice de la cause déloyale qu'il poursuivait dans le Haut-Canada, et de la guerre à outrance que l'école radicale avait entreprise dans le Bas-Canada contre l'autorité religieuse et le pouvoir civil. Il a fallu plus tard, lors de la confédération des provinces toute la sagacité et tout le flair politique de Sir John A. MacDonald et de Sir George Etienne Cartier pour mettre fin à ce débordement insensé de passions, en arrachant, comme je l'indique plus haut, George Brown à son parti et en en faisant un allié respectueux de nos libertés religieuses et de nos droits nationaux.

Le parti libéral est-il devenu plus sincère depuis ce temps? Rien ne le prouve. Tandis que les chefs du Gouvernement et tout le parti conservateur s'efforcent par des répudiations solennelles d'arrêter le flot de provocations qui débordent d'une certaine presse et du sein de groupes hostiles, les libéraux cherchent encore à se faire un marche-pied des passions violentes qu'ils fomentent chez le peuple.

C'est vouloir alimenter fatalement les discordes mal éteintes du passé que d'ériger une cause nationale sur des préjugés de races ou de croyances. La tâche est d'autant plus odieuse que le sang d'un homme qui fut, par sa faute, l'objet des défaveurs de tous les partis politiques indistinctement doit dans la présente occurrence servir à cimenter ce monument de haine et de vengeance. Il est souverainement triste de songer que le malheureux dont le souvenir devait être enseveli dans l'oubli devienne après sa mort un instrument de calculs égoistes. Après avoir vainement tenté d'établir dans la Province de Québec un nouveau parti sur le cadavre de Riel, n'est-il pas à présumer que le parti libéral cherchera à affirmer cette idée et à l'implanter dans nos institutions? N'a-t-il pas déjà annoncé son intention de créer un gouvernement national dans la Législature de Québec? J'en appelle ici au sens droit des électeurs de ce pays et je leur demanderai ce qu'ils penseraient des autres provinces de la confédération si chacune d'elles essayait d'exclure d'aucune des branches de l'administration ou de la législature quelques-uns des éléments de la nation ou de la société pour laisser le contrôle absolu de l'autorité et du pouvoir aux

mains d'un seul groupe ou d'un seul élément de la population? Transportez la question sur le théâtre plus vaste du Parlement de la Puissance et imaginez, si vous pouvez, un Gouvernement qui ne tiendrait aucun compte de l'influence française et catholique et vice-versa de l'influence anglaise et protestante? Ce serait bientôt l'anarchie et la guerre civile. Voilà, Messieurs, ou on en arrivera infailliblement avec la doctrine et les nouveaux projets de l'école libérale.

TREVE D'ARMES.

Vous avez compris pourquoi je discute ce sujet délicat. L'appel aux passions est, il faut l'avouer, une des plaies les plus douloureuses de notre état social comme une des hontes les plus pénibles de notre siècle. Il faut réagir contre ces désordres funestes. C'est en entretenant au sein de toutes les classes des rapports de généreuse réciprocité et d'une fraternelle concorde que nous obtiendrons des résultats durables. La loyauté et l'esprit de justice doivent être pratiqués concurremment avec les devoirs de l'honneur et le souci de la dignité nationale. On en est arrivé de nos jours avec une déplorable confusion de mots et d'i[illegible] à bouleverser toutes ces notions, et les principes sacrés de droit, de la morale publique et de la vérité. Pour excuser de grands crimes ou des fautes contre l'autorité ou l'ordre de la société, on a inventé une espèce de philanthropie humanitaire qui tient lieu de sympathie réelle ou fausse. Le parti libéral, en utilisant le souvenir de Riel pour créer un parti canadien français dans ce pays à tout simplement voulu exagérer le patriotisme de nos compatriotes.

Mais, qu'on se détrompe ; notre loyale population n'échange pas ainsi la pitié qui s'adresse au malheur pour un sentimentalisme de convention. Elle a tous les instincts de la générosité et de la droiture.

Si vous pouvez forcer un instant les élans de l'âme du peuple, jamais vous ne réussirez à effacer au fonds de sa conscience l'horreur qu'il a pour le crime et la trahison de tous les devoirs, non plus que l'idée du chatiment. La théorie de l'abolition de la peine de mort restera peut.être bien sur l'affiche libérale ; elle ne fait pas encore partie des concessions populaires.

J'ai partagé, Messieurs, avec vous tous les sentiments chrétiens de nos compatriotes au sujet de l'infortune de Riel ; c'était là l'accomplissement d'un acte d'humanité en même temps qu'un grand devoir religieux. Nos regrets se sont arrêtés au pied de l'échafaud avec la prière d'un peuple qui a demandé la pardon et non pas d'indignes flambeaux pour éclairer une tombe déjà assez couverte d'ignominie. Devons-nous aller plus loin? Le duel outrageant qui se livre en ce moment sous nos regards entre les races de ce sol au détriment de l'honneur et du prestige de la nation n'est-il pas un avertissement solennel que la lutte à déjà été assez prolongée et qu'il faut faire trève à d'inutiles combats? Je crois que oui. Il n'y a pas de honte à reconnaître une erreur sincère, comme ce n'est pas manquer de patriotisme que de condamner les exagérations du mouvement national. Des voix autorisées se sont déjà faites entendre ; je joins l'écho de la mienne à ce concert de paix qui demande

à tous les citoyens sages de juger la cause Riel au point de vue des strictes notions de la conscience et de la raison et non pas à la lueur trompeuse du fanatisme et des intérêts de la politique.

Dans la première partie de ce travail, j'ai plutôt touché au côté sentimental de la question qu'à son mérite même. Vous n'ignorez pas que nos adversaires n'ont pas encore épuisé la source intarissable des émotions et qu'ils se préparent à nous livrer bataille sur le terrain des préjugés qu'ils alimentent depuis plus d'un an au milieu de nous avec cet épouvantail, l'affaire Riel. Il convenait de rechercher leurs motifs. Cet examen m'a permis d'invoquer le témoignage de l'histoire. En étudiant les nombreuses variations du parti libéral, nous avons vu les abus et les déceptions qu'il a semés sur sa route. Le mouvement Riel est le dernier acte d'un des épisodes les plus alarmants de la carrière anti patriotique de ce parti.

L'heure est maintenant arrivée où il faut choisir entre les hommes désirant sincèrement le bien de leur pays, et ceux qui cherchent à asseoir leur fortune politique sur la perversion des plus nobles instincts comme des plus belles facultés de la nature humaine. Le peuple ne saurait se tromper.

UNE QUESTION CONSTITUTIONNELLE.

Cette étude ne serait pas complete si je ne résumais ici certaines données constitutionnelles et certains principes de droit qui trouvent leur application dans le cas âctuel.

Je dirai d'abord un mot de l'intervention de l'exécutif dans l'affaire Riel. Le droit d'intervention est admis. Il s'agit de l'opportunité de l'exercice de ce privilège. Comme ce sujet a été discuté ailleurs, je ne ferai qu'indiquer des appréciations.

On a parlé dans cette affaire de la prerogative souveraine attribuée à la couronne l'autorisant à exercer le droit de grâce ou à mitiger la rigueur de la sentence. C'est là une question d'une importance très grave. Je ne veux en dire qu'un mot.

L'opinion publique a jugé sévèrement, soulevée qu'elle était alors, l'acte du gouvernement du Canada refusant d'user de son pouvoir discrétionnaire. M'est avis que ce point délicat échappe à la jurisdiction et à la compétence d'un tel tribunal soumis à tant de fluctuations diverses. Malgré la versatilité que l'Honorable Monsieur Blake a manifestée sur cette question, il a été obligé de reconnaitre que la discrétion de l'exécutif dans toutes les matières se rapportant à ce droit d'intervention pour appliquer le recours en grâce ou la commutation de la sentence de mort prononcée contre Riel devait être exerçée dans des cas bien rares et pour des causes graves et exceptionnelles. Au point de vue constitutionnel cette opinion a bien quelque valeur. Le motif sur lequel elle est basée me semble découler du danger qu'il y a de mettre en discussion devant un tribunal incompétent les droits de la justice criminelle et l'autorité de la chose jugée.

Ayant admis la théorie du droit d'intervention, il ne faut pas dire que l'ex-

écutif put être justifiable de se soustraire à la responsabilité de ses actes. En face des devoirs impérieux qu'il a eu à remplir, on ne peut cependant le blâmer d avoir posé les conséquences d'une intrusion hostile dans le domaine d'un pouvoir étranger à ses fonctions et à sa sphère qui l'exposait à recommencer virtuellement le procès sur un nouveau terrain. Quand on examine le côté purement légal de cette affaire, on finit par se convaincre qu'il existait beaucoup d'autres motifs d'un ordre supérieur favorables à l'action du gouvernement. Il est souverainement injuste de dire que les chefs responsables de l'administration aient été, comme on l a affirmé dans divers documents, des ministres prévaricateurs, des traîtres à leur pays. Le sort de Riel reposait sur un fil, l'interprétation juridique d'une question exhorbitante de droit commun, plus que cela de droit public constitutionnel, laissée à leur conscience et à leur libre arbitre. C'était le nœud gardien de la situation. Vouloir que là où la diplomatie et la science des hommes d'Etat ne peuvent intervenir sans froisser l'équilibre et l'ordre hiérarchiques des pouvoirs, le peuple dut trancher la difficulté violemment, est une idée étrange, absurde. C'est pourtant là le rôle que le parti libéral a voulu lui faire jouer.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL.

Je ne puis, Messieurs, laisser le terrain constitutionnel sur lequel je viens de me placer en examinant le droit d'intervention de l'exécutif fédéral sans dire quelques mots de la question au point de vue de la responsabilité ministérielle du gouvernement local de notre Province.

Autant le mémoire de Sir Campbell, ministre de la justice à Ottawa est clair et lucide sur le devoir de l'exécutif fédéral dans l'affaire Riel, autant le discours de l'honorable M. Flynn devant la chambre d'assemblée de Québec sur cette même affaire contient la véritable doctrine parlementaire.

Nous avons vu que les lois et la constitution du pays permettaient au Gouverneur en conseil de la Puissance d'exercer le droit de grâce vis-à-vis de Louis Riel ou de prononcer la commutation de sa peine. Les hommes les plus compétents ont admis que ce droit ne devait être exercé que dans des circonstances graves et exceptionnelles. Dans le cas du Gouvernement de Québec, la question se présente d'une manière un peu différente, les ministres de la Couronne étant tout simplement blâmés pour avoir refusé de protester contre la conduite de l'exécutif fédéral. Il s'agit donc ici de l'intervention d'une Législature dans une matière du ressort et de la compétence d'une Législature étrangère. L'empiètement est à mon sens le même et a un caractère plus dangereux. C'est la constitution du pays qui est attaquée. L'Acte d'Union des Provinces a sagement pourvu à la division des attributions respectives des différents gouvernements locaux ; il a placé d'une manière toute spéciale l'organisation judiciaire criminelle en dehors de notre juridiction provinciale. N'était-ce pas entraîner le Gouvernement de Québec et toute la chambre audelà des limites de leurs pouvoirs que d'exiger une déclaration officielle sur un acte d'une administration qui a échappé à leur contrôle ? Certainement 'Oui. Dans cette

affaire le parti libéral a encore sacrifié les principes les plus élémentaires du droit constitutionnel aux exigences d'une cause politique. L'autonomie de nos provinces n'était certes pas un vain mot ; mais il a été lancé dans cette occasion pour masquer l'absence d'un programme et recruter des partisans parmi les nôtres au mouvement national.

Le langage que le parti libéral tient encore actuellement vis-à-vis de l'électorat est tout aussi étrange que celui employé devant les chambres pour entrainer les sympathies de la députation.

L'exécution de Riel dit-il, est un crime et un meurtre judiciaires commis avec la sanction des ministres responsables du Gouvernement d'Ottawa.

Les chefs de l'administration conservatrice dans la législature locale ayant refusé d'intervenir pour censurer des alliés politiques, tout le parti est également coupable devant le pays ; il faut l'envelopper dans la même condamnation.

Voilà, Messieurs, le sens et la portée du jugement qu'on a tenté de faire prononcer par la députation et qu'on réclame maintenant du vote populaire. C'est tout aussi déloyal qu'inconstitutionnel. Notre système représentatif et notre forme de gouvernement ne sont pas assez connus pour qu'on s'étudie à fausser à ce point les idées de la députation et celles de l'électorat. Nous devons répudier de toutes nos forces cette politique qui consiste à confondre les attributions de l'autorité et les devoirs des hommes d'Etat.

La lutte entre les partis est une nécessité, mais il faut qu'elle ait un autre but que la possession du pouvoir ; elle doit s'inspirer avant tout des véritables besoins de toutes les classes, c'est-à-dire qu'elle doit tendre au bon fonctionnement de la chose publique suivant les règles fondamentales de la constitution et l'esprit de nos institutions représentatives. Les partis ont été sous ce rapport soumis à de rudes épreuves. L'affaire Letellier, celle des écoles du Nouveau-Brunswick, la question d'amnistie de 1870 et celle plus récente de Riel offraient non-seulement des problèmes d'une complication difficile au point de vue des principes du droit constitutionnel, mais surtout au point de vue d'intérêt national. Quoique ces événements soient encore trop rapprochés de nous pour que nous puissions prononcer un jugement efficace, il est malheureusement démontré que la solution de ces délicates questions à été obscurcie et dominée par les appels au fanatisme et à l'esprit de jalousie des races. C'est avec des préjugés et de basses passions qu'on étouffera plus sûrement le véritable sentiment patriotique au cœur de nos populations et qu'on abaissera à leurs yeux la grandeur de nos institutions et l'importance des questions publiques.

Ce ne sont pas le bon sens et la sagesse de notre population qui ont été en défaut dans la question Riel. Laissée à sa calme raison et à la pleine liberté de sa conscience, elle eut prononcé sans passion dès le début le verdict que l'opinion publique commence déjà à porter. C'est le jeu des politiciens qui a préparé la commotion populaire. Ne pouvant fermer les yeux sur la criminalité de la rebellion du Nord-Ouest et la justice de la sentence prononcée contre Riel ils ont organisé comme dernière manœuvre le mouvement national. Pour le justifier, deux motifs se sont présentés à leur attention, celui d'hu-

manité et la prétendue irresponsabilité de Riel. Comme on avait besoin de créer au plus tôt un courant sympathique au milieu des masses, on ne s'est pas naturellement attardé aux questions d'intérêt public ni arrêté à discuter l'opportunité du droit d'intervention de l'exécutif fédéral, ni la convenance de la censure du Parlement Local.

Mais pendant qu'on établissait un système de persuasion et d'appels à la sensibilité du peuple, on s'adressait aux classes dirigeantes avec des données qui faussaient la science et tendaient à dérouter la claire perception du cas pathologique de Riel. On courait au plus pressé avant de courir à à la logique de faits.

UNE QUESTION MEDICO LEGALE.—LA FOLIE DE RIEL REFUTEE.

Messieurs, j'ai traité dans la première partie de cette étude la question d'humanité en disant quel sens et quelle étendue il fallait donner à l'expression des sentiments manifestés dans cette affaire. De l'irresponsabilité ou de la folie de Riel comme élément de discussion pour condamner le refus d'intervention de l'exécutif fédéral, il y a beaucoup à dire. Ce sujet important à été comme beaucoup d'autres noyé et englouti par la vague de l'agitation populaire et dans le conflit des utopies contradictoires soulevées par l'habilité de philosophes retors. Les hommes éclairés capables de discerner ces matières délicates ne doivent pas laisser égarer leur jugement par des considérations fantaisistes ou des mirages trompeurs. Quand il s'agit d'apprécier les points techniques de cette difficulté, il ne faut pas oublier que le véritable procès ne s'est pas fait devant le tribunal de l'opinion publique, mais devant celui que la loi et la constitution du pays avaient données au chef de l'insurrection du Nord Ouest. On ne doit pas oublier non plus que l'accusé a eu des défenseurs, un juré, des juges et plusieurs cours de justice chargés de décider son cas et qu'il a eu les moyens légitimes et réguliers de faire la preuve de son innocence ou d'établir l'irresponsabilité de ses actes.

D'après les documents et les déclarations produits au dossier de la cause, il appert que la couronne a cherché a assurer un verdict aussi équitable que possible en se chargeant elle-même d'une partie des frais nécessités pour le déplacement des témoins à décharge. Il y a plus que cela; l'Honorable Monsieur Blake n'a-t-il pas donné un démenti complet à l'accusation la plus formidable portée contre le gouvernement du Canada dans cette affaire en communiquant devant le Parlement une lettre d'un des membres du juré qui a condamné Riel où il est dit que la recommendation à la clémence n'était pas motivée par aucune preuve de folie. En face de ce témoignage non suspect, que signifient donc toutes les propositions hasardées qui ont vu le jour à ce sujet depuis l'événement tragique déploré partant des nôtres? Je le répète, s'il y a eu de la pitié sincère en certains quartiers, je vois ailleurs à côté des excès d'une sentimentalité douteuse le triomphe d'une théorie qui fausse l'idée de responsabilité morale et exclut tout châtiment.

C'est Messieurs, vous le savez, le rêve depuis longtemps caressé parmi les partisans de l'école libérale d'abolir la peine capitale pour toutes sortes de crimes. Ils s'en vantent eux-mêmes. Faut-il l'avouer, dans la question actuelle, on a trouvé des défenseurs de cette doctrine dangereuse parmi ceux qui se targuent le plus de protéger l'ordre social contre les empiètements et les erreurs funestes des adversaires de la peine de mort.

On voit d'ici le côté lamentable du présent conflit. Il eut été impossible de faire croire au peuple que la rebellion de Riel était légitime et que son crime ne méritait pas un châtiment exemplaire, mais en élevant l'idée d'impunité à la hauteur d'un dogme politique, on excusait la faiblesse des passions humaines et le controle des actes de la volonté échappait à la justice des tribunaux et aux recherches de la science.

Ces fallacieuses propositions ont trouvé de l'écho au milieu de la grande clameur qui s'est repercutée aux quatre coins de notre pays à l'occasion du drame de Régina. Tout s'enchaîne dans cette pénible affaire.

Après avoir fait de Riel un être irresponsable, privé de raison, on l'a représenté comme une victime de la persécution orangiste. Il fallait pour atteindre le peuple, le bruit séditieux de la rue, les grandes colères des sentiments révoltés.

On est allé trouver notre brave population, puis descendant dans les replis les plus cachés de son âme, on lui a crié avec une rage sourde. " Le bras vengeur de la justice s'est levé pour frapper un insensé. Qu'importe le crime, qu'importe la solennelle autorité de la loi et l'équité de la sentence; Riel est fou, l'exécutif pouvait le sauver de la mort infamante. Il ne l'a pas fait; il doit être blâmé et condamné?

C'est avec ces paroles de feu qu'on s'est adressé aux masses, car on savait que la lave des grandes passions coule plus brûlante chez le peuple qu'au sein des autres classes de la société et que la cause d'un opprimé va plus vite à son cœur.

Etrange contradiction de la politique! Après 1870, Monsieur Blake et tout son parti appelaient les vengeances de la loi sur la tête de Riel et le traquaient partout comme une bête fauve pour le meurtre de Scott. Sir John, qu'on cherche à rendre méprisable aux yeux des canadiens catholiques, cherchait avec tout son parti à sauver cet homme des atteintes de la justice et des fanatiques libéraux. On a prétendu que Riel était alors fou et qu'il n'était pas responsable de la mort de Scott. Cependant avec quelle rage le parti libéral n'a-t-il pas demandé le châtiment de cette homme et n'a-t-il pas décrété son bannissement? Aujourd'hui quel changement d'opinion et de sentiments! Riel n'a aucune excuse. Pardonné une première fois, sauvé peut-être d'une mort ignominieuse, d'une persécution violente par la main généreuse de nos chefs politiques, il est trouvé de rechef rebelle contre l'autorité de son pays et se rend coupable des crimes les plus atroces au nom d'une mission divine, avec préméditation et en pleine connaissance de cause. Et voilà que le parti libéral essaie d'excuser ces crimes et de sauver Riel de l'échafaud par le prétexte de sa prétendue folie passée; le voilà qui dénonce maintenant Sir John comme un fanatique, un traitre à son pays et tous ceux qui le suivent pour

avoir laisser exécuter la sentence des tribunaux. C'est de la mauvaise foi et de l'hypocrisie.

Le mouvement national avait commencé avec le souffle d'une puissante émotion populaire. Il fallait un autre langage avec la partie dirigeante de la population moins accessible à l'enthousiasme. On lui a donné la théorie de l'irresponsabilité.

Je touche ici à la véritable question. Les remarques qui précèdent nous font voir à quelles utopies louches et douteuses le parti libéral a eu recours pour justifier la proposition légale de l'insanité de Riel.

Il n'est pas nécessaire d'être médecin aliéniste ni avocat versé dans le droit criminel pour décider ce cas médico-légal.

Il ne s'agit pas dans l'espèce de récuser la compétence des savants et des hommes de l'art qui ont fait des dissertations et des patientes recherches sur une thèse encore enveloppée d'obscurités.

Pour porter un jugement rationnel sur le cas pathologique soumis à l'examen du juré et du tribunal dans le procès Riel, il importe de rester dans les limites de la preuve consignée au dossier de cette cause. Envisagée à ce point de vue, la solution de la difficulté médico-légale repose sur des faits qui ne requièrent pas l'application de données scientifiques très étendues ni d'un examen très difficile. La seule question d'un intérêt immédiat à la discussion est celle de la prétendue insanité de Riel, découlant de cette affection morbide ou maladie de l'esprit décrite par les médecins sous le nom de *mégalomanie* ou folie des grandeurs. Or ce genre de folie existait-il avec des traits caractérisés certains chez Riel durant les troubles du Nord-Ouest? Est-ce que d'un autre côté cette prétendue folie s'est manifestée avec des signes et à un degré tels qu'on puisse conclure à la complète irresponsabilité de Riel non-seulement devant la loi mais aussi devant la science médicale? Je ne prendrai pas la peine de comparer ici les témoignages qui ont été donnés de part et d'autre dans cette cause maintenant célèbre Cette démonstration serait trop longue. J'ai lu attentivement et à plusieurs reprises les documents se rapportant à cette affaire judiciaire et j'accepte sans conteste tout le poids et la portée de la preuve, comme il convient du reste de le faire dans une matière de ce genre, traitée publiquement et avec toutes les garanties solennelles de la justice et de la vérité. Des prêtres éminents, des médecins distingués et nombre de témoins dignes de foi ont parlé, ont raconté toutes les circonstances et les détails qui ont entouré les malheureux évènements auxquels Riel s'est trouvé mêlé et a pris la part la plus active. J'ose affirmer, Messieurs, que dans cette cause la preuve d'irresponsabilité n'a pas été faite et qu'il n'est nullement démontré que Riel fut atteint de cette affection particulière dont j'ai parlé plus haut qui le range irrévocablement et physiquement parmi la classe d'hommes dont la folie peut leur oter le sens moral et le controle des actes de la volonté. Que Riel ait eu de grandes visées, ait conçu de vastes projets, même irréalisables; soit. Qu'il ait montré au milieu de tout cela une grande perversion de caractère, un oubli regrettable de principes, un souverain mépris pour les devoirs les plus sacrés; c'est malheureusement pour lui constaté au delà de tout doute. D'un

autre côté il est surabondamment établi que Riel a combiné avec un génie et un talent supérieurs, dans l'équilibre de facultés maîtresses d'elles-mêmes, tout son plan de campagne et son mouvement d'insurrection du Nord-Ouest. Au sein de ces graves évènements, Riel a-t-il perdu la tête, était il fou ou insensé? Allons donc! Insensé; oui il l'était, suivant l'idée vulgaire de ce mot—si on apprécie le résultat d'une lutte inutile et souverainement regrettable—mais insensé dans le sens pathologique du terme. Non, absolument non.

Mais on dira: l'affection morale est une des formes particulières de cette espèce de maladie mentale, appelée *mégalomanie*. C'est vrai, néanmoins et c'est là le point essentiel de la discussion, ce genre de folie pris séparément dans le sens purement technique, peut-il constituer en soi un état d'esprit absolument irresponsable, à moins d'exister d'une manière *constitutive* permanente, accompagnée de symptômes physiques cérébraux parfaitement localisés? Je réponds: Non.

On a cherché une foule de cas; on a cité bon nombre d'ambitieux, les uns vulgaires, les autres ayant joté un rôle important, tous plus ou moins atteints de la folie des grandeurs. A quoi, Messieurs, ont abouti ces recherches, ces précédents historiques? A favoriser les découvertes des hommes de l'art et à faire naitre de brillantes discussions médicales qui n'ont pas encore dit leur dernier mot? Voilà tout. J'irai plus loin. Dans tous les efforts qu'on a tenté pour établir un rapprochement entre le cas de Riel et ceux de Mahomet, du Madhi, de Brigham Young et d'autres personnages semblables, on a tout simplement démontré qu'il y a une distance immense entre l'idée de la folie proprement dite qui accuse l'absence de volonté ou de responsabilité morale et cette autre idée d'une prédisposition exagérée de l'intelligence qui a poussé certains hommes orgueilleux ou ambitieux, dans des circonstances exceptionnelles à se donner une mission providentielle dans le monde ou dans la société sans qu'il y ait pour cela des motifs justifiables pour les traiter comme des êtres privés de l'usage de leurs facultés ou dignes d'une pitié spéciale.

Ah! Messieurs, si descendant de ces hauteurs où la raison humaine se perd dans de nuageuses subtilités ou d'obscures synthèses, la science nous amène en présence de faits certains, positifs, si, nous entrainant au fonds d'un de ces asiles ouverts aux infirmités intellectuelles, elle nous met en face de personnages bizarres, curieux, auxquels la folie des grandeurs ôte la perception des idées et le contrôle de la volonté sur ce qui fait l'objet de leurs aberrations, alors nous touchons du doigt la solution de la question et nous nous disons: voilà des fous, de véritables insensés. Non seulement le sens moral est perverti en eux; le mal physique, le principe morbide de l'insanité existe et est à l'état latent dans ces cerveaux malades. Maintenant que des êtres semblables se rencontrent par hasard vivant au milieu de la société; dans l'un ou l'autre cas, les éléments d'appréciation ne peuvent manquer et il est possible à tout homme sensé de juger en connaissance de cause.

Messieurs, je vous demande sincèrement s'il est possible de prétendre que Riel fut un sujet de cette espèce, appartient même logiquement et par le concours des faits et des évènements prouvés à la première catégorie de sujets irresponsables mentionnés plus haut. Rien ne justifie cette conclusion. Je défie la contradiction sur ce point.

On ne s'est pas arrêté à ces raisonnements. Il fallait à tout prix faire un cas avec Riel au détriment de la réputation de cet homme. On s'est posé la question comme ceci : Riel a été fou autrefois, d'une véritable folie, d'une affection cérébrale caractérisée ; il est resté avec ses illusions malsaines, cela doit suffire.

Messieurs, nous avons le sentiment de l'humanité, l'instinct de la pitié. Quand le malheur vient plonger une intelligence dans les voiles épais et obscurs de la folie, tout doit plaider pour lui ; les crimes les plus terribles trouvent quelquefois grâce devant de telles infortunes. Nous devons dans certaines circonstances donner le bénéfice du doute à celui qui commet sous l'empire de passions incontrolables des actes punissables de mort. Mais dans une matière aussi grave, n'est-il pas contre l'ordre moral et l'intérêt de la société de pousser la faveur de cette excuse légale jusqu'aux limites extrêmes atteintes par ceux qui prétendent que la peine de mort ne doit plus exister en particulier pour les crimes politiques? Il suffit d'énoncer la proposition pour la prouver. Les *illusions malsaines* de Louis Riel ; voilà le mot lâché. Eh bien! tous les prophètes supposés qui ont prétendu faire des guerres saintes et religieuses dans l'antiquité ont eu de ces illusions malsaines. Certes, si on veut décider la question à ce point de vue, on fait fausse route. De telles comparaisons n'établissent pas l'insanité ou l'irresponsabilité, elles expliquent l'exagération d'esprit ou la perversion de certains hommes dans la poursuite d'un grand but ou d'une idée fixe ; ceux qui ont réussi restent de grands personnages et n'échappent pas aux censures de l'histoire. Ceux qui ont eu le malheur de succomber ignominieusement sont, le plus souvent, grâce aux caprices des opinions humaines, classés parmi les déshérités de la nature ou les intrigants de bas étage et n'ont que la pitié ou le mépris de la postérité.

Messieurs, ces considérations peuvent vous paraître inopportunes ; elles sont cependant nécessaires. Vous ne devez pas oublier que dans les récentes manœuvres politiques le déploiement de la pompe scientifique du parti libéral a eu un but important. Il a servi de thème à toutes les théories échevelées et à la faconde atrabiliaire d'une certaine presse pour justifier l'appel à la clémence et au pardon. Le cas juridique de Riel condamné à mort a été traité comme le cas d'un criminel dépourvu subitement d'intelligence ou atteint d'aliénation mentale pour qui l'exercice de la prérogative souveraine est quelquefois justifié et commandé par toutes les lois de l'humanité. Cela est tout simplement absurde.



Un homme va commettre un crime, il tue sous l'empire d'une passion violente, subite. Il semble qu'il n'a pas eu le temps de raisonner son acte, ou il paraît avoir agi sous l'influence d'une hallucination passagère. Cependant, la culpabilité est établie au-delà de tout doute. Cet homme est condamné à la peine capitale. Un examen médical a lieu. Il est démontré que les circonstances du meurtre ont été accompagnées de symptômes évidents de folie qui se manifestaient depuis l'instruction du procès. Voilà un cas favorable à l'exercice de la clémence.

Bien différent est le cas de Riel. Cet homme vivait d'une vie calme et

tranquille au Montana, dans la république voisine. Détail important à noter, il y exerçait le métier d'*instituteur*. Un jour il traverse la frontière américaine et vient se mettre à la tête du peuple Métis, qu'il avait déjà entraîné à la révolte en 1870.

Pendant plusieurs mois, il est au milieu de cette population et la convoque à des assemblées publiques pour y discuter ses griefs. De pacifiques, ces conventions deviennent peu à peu tumultueuses. Riel organisait sourdement les préparatifs d'une nouvelle rébellion contre l'autorité. Le clergé catholique, l'ami naturel de la paix et de l'ordre s'aperçut qu'il allait entrainer par d'habiles prétextes la population sans défiance dans les égarements du passé. Il lui retira sa confiance. Toutes ses combinaisons allaient donc échouer misérablement s'il ne frappait un grand coup et ne se montrait supérieur à cette influence qui venait lui faire échec. Il se déclare prophète et chargé d'une mision providentielle vis-à-vis de son peuple.

On sait tout ce qui s'est passé; on sait toutes les ignominies commises par une partie de la population trompée, les tristes scènes exécutées au nom d'une religion nouvelle, les horreurs du soulèvement des sauvages et les désastres, puis la fin soudaine de la guerre, la reddition de Riel, son procès et sa mort tragique.

C'est là le résumé de cette histoire lamentable.

Recherchez, analysez tant que vous voudrez les symptômes de cette prétendue passion qui à poussé Riel à entreprendre l'insurrection du Nord-Ouest et à l'étayer sur le mensonge ou sur une inspiration divine, il est impossible de trouver chez le chef Métis un sujet affecté chroniquement, de la maladie de la *mégalomanie*. Riel a obéi à des sentiments désordonnés, à certaines illusions qui ont mis au fonds de son esprit et de son cœur l'idée fausse d'un grand devoir ou d'une action importante à remplir.

Voilà à quoi se réduit le désordre de ses facultés.

L'erreur, l'aveuglement des passions, une triste fatalité, d'autres mobiles encore librement manifestés n'excusent pas, aggravent au contraire les actes criminels de Riel; ils n'ont pas été certainement les marques de la *folie constitutive*.

Voilà ce dont il faut s'enquérir quand il s'agit de déterminer la responsabilité de Riel au point de vue pathologique.

A part ces moyens d'appréciation, il existe beaucoup d'autres preuves d'une logique irréfutable.

Que penser, messieurs, de tous ces mémoires, ces lettres, ces manifestes écrits par Riel dans le cours des événements de l'insurrection, au milieu des préoccupations émouvantes de l'organisation de la campagne militaire? Que penser des appréciations de cet homme sur la situation politique du Nord-Ouest, ces ordonnances qui indiquaient une intelligence maîtresse de ses facultés? Tout cela a été dit et fait dans un langage et une forme tels que beaucoup d'esprits superieurs n'auraient pas honte de réclamer la paternité de la plupart de ces écrits.

On sent tellement la force et l'autorité de ces arguments contre la théorie de l'irresponsabilité qu'on est obligé d'invoquer en faveur de Riel des symptômes

d'insanité, de folie dont l'existence remonte à plusieurs années auparavant. Dans un cas, on constate des signes de folie constitutive, ayant les caractères déterminés du délire ou d'une simple affection cérébrale ; dans l'autre c'est le paroxisme d'une grande passion qui prend le nom de *mégalomanie.*

Qu'on veuille bien le remarquer, aucune preuve n'a été apportée dans ce procès tendant à reconstituer la chaîne des faits, à prouver les intermittences d'une folie parfaitement caractérisée pendant l'intervalle écoulé depuis le séjour de Riel au Montana et les événements de la dernière insurrection. Riel, devenu citoyen américain, s'était fait instituteur au Montana. Ceci n'indique pas précisement un homme insensé. Sa conduite subséquente en venant soulever la révolte au Nord-Ouest, a démontre qu'il avait des visées absurdes. Voilà tout. D'aucuns prétendent qu'il a émis des idées curieuses sur la politique et la religion. C'est fort possible. Etait ce calcul ou démence ? Quelques médecins et les prêtres examinés concluent plutôt à l'imposture qu'à la folie. D'autres, par un sentiment de charité aiment à dire qu'il est tout simplement maniaque. Cette mansuétude évangélique ne dit rien au point de vue de la présente difficulté scientifique, mais elle a plus de prix à mes yeux que la fausse pitié des démagogues.

Entre ces diverses théories, il importe de prendre un moyen terme. Car, ou en arrivons-nous avec la question d'irresponsabilité ?

Il convient dans une matière de ce genre d'adopter une conclusion raisonnable qui puisse satisfaire des hommes sérieux et réfléchis. Pour cela il suffit de débarrasser la question de toutes les lubies dont elle a été entourée à dessein par les pêcheurs en eau trouble et les politiciens intéressés. Quant à moi, j'estime que Riel a donné lui-même dans son procès le démenti le plus catégorique à toutes les odieuses insinuations proférées sur son compte quand il a repoussé le plaidoyer de folie présenté par les avocats. Ouvrez les débats de la cause, vous verrez que Riel a prononcé deux discours au cours de l'instruction. Dans chacun d'eux il a mis la note qui convenait à la circonstance. Le premier s'adressait au jury. Si j'avais à juger Riel par cette harangue echevelée, je dirais qu'il savait simuler la folie ; il avait besoin d'invoquer dans ce moment solennel la pitié, la sympathie de ceux qui allaient rendre le verdict. Il a tiré d'une manière subtile parti du plaidoyer de folie en tâchant de se montrer tel qu'on l'avait laisser soupçonner. Prenez son second discours prononcé à quelques heures d'intervalle ? Est-ce le même homme qui parle ? Non. Le voilà maintenant en face de son juge, de celui qui va prononcer la sentence de mort. Ce que la clémence, la pitié n'ont pu faire, Riel va tâcher de l'obtenir par un grand coup. Il va démontrer que ses motifs étaient excusables ; il impressionnera le juge par l'intérêt d'une cause sacrée, de devoirs publics à protéger. Il invoquera les circonstances atténuantes pour échapper à la mort ignominieuse et avoir le bénéfice de la recommandation du jury. Son langage n'est plus le même. Riel a parlé dans ce discours de politique et de religion. Je recommande la lecture attentive de tout ce morceau à ceux qui pensent que Riel était alors en proie à des hallucinations indiquant des facultés intellectuelles irrémédiablement et physiquement malades et oblitérées.

Messieurs, c'est au nom de la charite chrétienne que les âmes compatis-

santes ont pu demander que l'exécutif fasse un acte de clémence. J'ai partagé comme beaucoup d'autres ce sentiment véritable, je ne m'en repens pas. Mais ce n'est pas répondre à la question que d'accuser le gouvernement d'avoir pendu un pauvre fou. C'est au contraire mentir à l'histoire et insulter à la mémoire de Riel de dire qu'il n'avait pas la conscience de ses actes au milieu des troubles du Nord-Ouest et qu'il n'est pas moralement coupable des crimes qu'il a commis alors. Dans cette discussion les débats de la faculté sont impuissants à résoudre la difficulté. Disons le de suite : la profession médicale a eu le souci de sa dignité ; elle n'a pas voulu se faire la complice aveugle des passions mauvaises. J'en appelle ici au jugement et au bon sens de tous pour apprécier cette question d'irresponsabilité d'une façon conforme aux saines notions de la science et aux droits de la vérité.

L'opinion publique instruite par les témoignagnes irrécusables fournis dans cette cause mettra bientôt de côté les théories fallacieuses des pseudo-politiciens, qui ont été si funestes au bien être et au repos de notre pays et de la société.

Mon intention en développant aussi longuement cette thèse délicate, a été de faire la réfutation des nombreuses idées erronées qu'une presse mal inspirée a cherché à répandre sur la prétendue folie de Riel pour tromper le peuple. J'espère avoir atteint ce but.

Il est temps, Messieurs, de fermer cette sombre page de l'histoire de Riel. Quelle que tragique qu'ait été la fin de cet homme, le deuil qu'il a laissé au sein d'âmes sincères et loyales ne vaut pas certes celui qu'il a semé au milieu de notre population. Le Canada français et catholique a eu pitié de son malheur. C'en est assez. Il ne pourra pas regretter que Riel soit disparu de la scène lugubre ou il a failli jouer ses destinées.

C'est un fait acquis, indéniable que Riel est monté sur l'échafaud en complète possession de ses facultés ; il a été pendu par l'acte d'un gouverment qui avait le devoir pénible de laisser la loi suivre son cours ; les ministres responsables de l'administration ont été blâmés sévèrement, mais la grande majorité de notre population jugeant d'après des données véridiques et le sens droit de sa conscience et non pas par une idée fausse de la responsabilité morale verra dans cette acte la sanction suprême de la loi et dans la mort de Riel un exemple du châtiment réservé aux criminels qui comptent sur les appels à la clémence et à la prerogative du pardon pour échapper à l'échafaud. Fasse le Ciel que la leçon soit salutaire !—

AUTONOMIE DES PROVINCES.—BIENFAITS DE LA CONFEDERATION.

Les diverses questions que je viens de traiter ont certainement leur importance dans le présent débat. Mais aucune d'elles ne dessine et ne tranche les lignes des partis politiques dans cette province d'une façon aussi nette que celle des droits provinciaux et de l'avenir de la confédération.

L'histoire rendra cette justice aux hommes d'Etat canadiens du parti conservateur qu'ils ont cherché, malgré les concessions réclamées par notre popu-

lation, à préserver l'esprit fondamental de la constitution des atteintes d'un faux libéralisme par une politique prudente et éclairée, de même qu'à entretenir chez le peuple un généreux et loyal respect vis-à-vis de tous les groupes et de toutes les classes par l'idée de la tolérance et d'une justice réciproque. La tâche est loin d'être complète encore. C'est le devoir de nos chefs de travailler avec un esprit d'union et d'harmonie à maintenir dans toute son intégrité l'œuvre puissante et vraiment patriotique de la confédération qu'ils ont élevée de leurs mains au prix de tant de travaux et de compromis légitimes. C'est le devoir non moins important de tous les amis de leur pays et de la liberté d'aider les efforts de nos gouvernants qui veulent sincèrement le bien de leur patrie et qui mettent à l'accomplissement de ses destinées l'usage de leurs talents et de leur bonne volonté. Je désire dire ici toute ma pensée. Je suis un admirateur passionné du gouvernement responsable tel qu'inauguré dans ce pays par les Baldwin, les Lafontaine, et développé par les Morin, les Taché et les Cartier. Le nouveau régime politique constitué en 1867, grâce à l'énergie des chefs de notre parti, est l'expression aussi parfaite que possible de la sagacité et de l'esprit d'initiative de leurs prédécesseurs.

Ce système n'a pas encore donné toute la mesure de son efficacité ; il constitue un grand progrès sur les gouvernements antérieurs ; il répond pour le moment aux exigences et aux nécessités de notre situation. En attendant des résultats plus tangibles, il importe d'étudier sérieusement les intérêts de notre Province et d'asseoir l'administration de la chose publique sur des réformes et des mesures favorables au rôle indépendant de chacune de ses branches. Les divisions intestines du parti bas canadien provoquées par l'organisation du mouvement national et par la puissance de cohésion de l'idée libérale qui enrégimente les masses et les éléments mécontents de la société contre le pouvoir de l'autorité établie, ont causé des maux incalculables qu'il est urgent de combattre et de faire disparaître. L'exemple du dévouement et d'une sage entente dans les hautes sphères uni à un sentiment raisonné de la discipline dans tous les rangs du parti et de loyauté parmi nos compatriotes sont les seuls moyens capables de donner de la force et du prestige aux chefs et de maintenir la permanence et la stabilité des corps de l'Etat.

Cette double garantie morale est le plus sûr contrepoids contre les empiètements qui peuvent surgir au sein de notre immense organisation politique dont les ramifications s'étendent d'un océan à l'autre.

Des esprits pessimistes jettent de temps à autre la note d'alarme sur la puissance d'absorption du pouvoir central ; je ne blâme pas ces excès de vigilance ; ils sont utiles au développement de l'idée nationale et à la vigueur de l'esprit public. Mais les dangers d'une législation prématurée ou hostile aux intérêts sectionnels ont toujours eu leur correctif dans le patriotisme éclairé des chefs et la coopération intelligente des forces du parti. Si l'interprétation de la constitution a donné lieu parfois à de formidables assauts, il n'en pouvait être autrement ; c'est l'œuvre des siècles, ici comme ailleurs, de pouvoir établir des principes fixes, certains, et de régler d'une façon indiscutable l'équilibre des droits et des devoirs des peuples. Nous avons trouvé dans notre

pouvoir judiciaire à tous les degrés de la hiérarchie, des garanties de protection amplement suffisantes pour le maintien de nos privilèges locaux et de nos libertés. Il n'y a pas à craindre que le principe d'autonomie des provinces soit jamais sacrifié aux tendances centralisatrices de l'autorité fédérale ou d'une union législative, tant que les divers corps de l'Etat continueront à rester dans les limites de leurs attributions et de leurs prérogatives.

Dans cette question, autant je suis admirateur de notre système fédératif, autant je suis partisan avancé des droits dévolus par la constitution aux Législatures locales. Pour maintenir dans toute son intégrité le pacte souscrit entre les diverses provinces, tout doit être réciproque. N'excusons pas les envahissements du pouvoir central; d'un autre côté, gardons-nous de favoriser aucune tentative d'empiètement ou d'aucune intervention indue de l'autorité provinciale dans le domaine fédéral. En faisant le Parlement de Québec juge du mérite d'un acte de l'exécutif d'Ottawa, est-ce que le parti libéral ne portait pas atteinte à ces principes de droit constitutionnel que je viens d'énumérer; est-ce que, en invitant l'électorat de cette province à donner ses suffrages à des partisans de cette intervention, il ne déplaçait pas les bases de la responsabilité ministérielle et ne rompait pas l'équilibre des pouvoirs établis par la constitution ? Certainement oui.

Voilà ce que je pense de la Confédération. Si le parti libéral peut montrer une œuvre plus parfaite que celle-là, moins sensible aux frottements et aux exigences d'une population aussi diverse que la nôtre, il ne doit pas craindre de la livrer à l'examen de l'opinion publique. En attendant je suis confiant dans la marche régulière de nos présentes institutions politiques et je suis convaincu que le temps n'est pas arrivé d'en forcer le mécanisme.

APPEL A LA JEUNESSE.—LE LIBERALISME.

Messieurs, avant de terminer ces considérations générales, il me reste à faire un dernier appel à la jeunesse qui m'entoure. Je vous l'ai dit, le club Cartier n'a pu, en face de la tourmente populaire de l'automne dernier, conserver l'ordre dans ses rangs et quelques-uns de ses membres les plus actifs sont passés à l'ennemi. L'idée d'un parti national née d'une question de sentiment, les a attirés dans les rangs libéraux. Ils ont été éblouis plutôt que convaincus par la pensée d'un grand danger. Pour rester conservateurs de principes, ces amis d'hier devront revenir combattre demain sous nos drapeaux.

Je le constate, avec regret, Messieurs, le libéralisme a quelque chose d'attrayant. La jeunesse, surtout, toujours avide d'indépendance et ennemie de tout joug s'éprend facilement des théories qui favorisent la liberté et l'émancipation absolue des classes. Les grands mouvements des masses sont dus à ce désir inné de secouer le frein d'une autorité qui n'est pas issue du vote populaire. L'œuvre de cette prétendue régénération sociale qui tend à proclamer le peuple souverain et à lui confier le salut de l'Etat et la garde de ses propres destinées est le rêve sans cesse caressé de l'école libérale

dans tous les pays. Ici comme ailleurs les mêmes tendances s'affirment au sein d'un parti dont les traditions nationales procèdent de l'esprit frondeur et du radicalisme avancé des vieilles sociétés européennes. C'est dans ce milieu subtil que la chaude floraison des aspirations du jeune âge trouve à se développer sans contrainte. On y entre avec la perspective de travailler pour la cause du peuple et le bonheur de l'humanité. Les mots sacrés de liberté, d'égalité et de fraternité résonnent agréablement aux oreilles de ceux qui ne connaissent pas les maux des classes sociales. Advienne une heure critique où la nation affolée par des cris de vengeance et des appels à la tyrannie semble chercher des sauveurs, une phalange bouillante d'enthousiasme se rue et se précipite dans la mêlée, inconsciente du danger, mais épousant quelquefois sans réflexion des causes funestes au peuple et à ses intérêts les plus chers. C'est contre de tels entraînements, Messieurs, que je désire vous mettre en garde. Il y a des préjugés qui flattent nos passions. Défions-nous des prétendus mouvements philantropiques faits pour griser les natures ardentes et inexpérimentées et cachant sous des dehors humanitaires l'œuvre des coteries politiques. Le peuple si sensible aux avantages de la liberté, si ennemi du despotisme est souvent la victime de ces influences dangereuses qui lui montrent dans un mirage trompeur, séduisant, la solution des problèmes de l'égalité sociale et du gouvernement démocratique. Le parti libéral est le défenseur né de ces thèses brillantes et pompeuses offertes comme un appas à la conscience publique et aux fiertés de la raison humaine. Tantôt il exaltera
7 les beautés et l'absolutisme du pouvoir; tantôt il poussera à la démagogie; aujourd'hui autoritaire et autocrate, s'il le faut, demain rampant et esclave de la volonté populaire.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure de l'erreur qui dit que le peuple vogue quelquefois au gré et au souffle de ses passions. Le peuple marche tel qu'on le conduit; voilà tout. Ah! Messieurs, notre peuple est confiant, il n'a jamais été dupe. Maintes fois il a eu l'occasion de faire la triste expérience des intrigues politiques dirigées par les soi-disants amis de sa liberté et de sa cause. Il a toujours fini par revenir aux principes sains et éclairés du parti conservateur.

L'heure des calmes délibérations vient de sonner. Le salut public exige que les convictions profondes prennent le pas sur des égarements passagers. La mission du parti conservateur et de ses chefs aimés et respectés doit s'affirmer de nouveau au sein de notre loyale population.

J'ai tâché dans les lignes qui précèdent de vous faire toucher du doigt la différence des deux partis politiques et le caractère de leurs principes et de leurs traditions. C'est à l'aide de ces jalons que le peuple canadien doit se guider et se conduire. Dans le passé comme dans le présent, le parti conservateur a été le phare lumineux dont les rayons bienfaisants se sont projetés avec tant d'éclat sur sa route difficile; c'est encore le parti conservateur qui préparera l'œuvre de l'avenir et des grandes destinées de la nation.

Le temps est arrivé de développer des liens de mutuelle sympathie entre les divers groupes de la population et de faire trêve aux luttes fratricides dont le spectacle affligeant abaisse l'honneur du pays et nous avilit aux yeux de l'étranger.

Gardons notre indépendance et le sentiment de notre dignité nationale pour d'autres problèmes plus vastes et plus patriotiques.

CONCLUSION, AVENIR DU CANADA.

J'entrevois dans un avenir prochain, de plus nobles pré occupations pour les diplomates et les hommes d'Etat. La destinée du Canada n'est pas de vivre sous une tutelle perpétuelle. Au contraire, l'œuvre de la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord est la marche ascendante vers une transformation plus importante de notre état social et de notre situation politique. Le protectorat impérial a préservé jusqu'à ce jour notre patrie d'une absorption prématurée et pleine de périls et il a maintenu le prestige de nos institutions intact. A peine un siècle s'est écoulé depuis la conquête, que déjà s'agite la question d'une fédération de toutes les possessions de la Couronne Anglaise. Dans ce mouvement colossal d'un grand peuple cherchant de nouvelles assises à sa puissance et à l'œuvre de la civilisation, qui sait, Messieurs, si le problème de notre indépendance commerciale ne surgira pas bientôt comme premier fruit de notre attachement aux traditions de notre ancienne mère-patrie et d'une généreuse concession de l'Angleterre vis-à-vis de ses loyaux sujets. Arrivera peut-être, alors, le jour où la république américaine s'ébranlant tout à coup sur sa base immense et secouant sa charpente trop chargée viendra rendre au Canada une partie des Etats de cette Nouvelle-Angleterre où coule abondante et féconde la sève d'un peuple, parlant notre langue, ayant foi dans l'avenir de notre race et de sa mission providentielle sur le nouveau continent. Rameau vigoureux de l'arbre national, ce peuple de frères est là préparant sa future prospérité à l'ombre du drapeau étoilé, sur la terre classique de la liberté. Quand l'heure aura sonné où l'aigle américain laissera échapper ce morceau de patrimoine cimenté dans le sang et les sueurs des nôtres, le Canada rajeuni par cet accroissement de forces perdues, sera mûr pour son émancipation complète.

Cette brillante évolution politique est encore entourée de mystères et de tâtonnements. Le rêve peut devenir la réalité.

Le parti conservateur, grâce à l'esprit de ses traditions et au dévouement de ses chefs vis-à-vis de la chose publique est appelé à réaliser un jour ces projets d'intérêt général. La pensée constante des hommes d'Etat qu'il a fournis au pays a été jusqu'ici de lui assurer sans secousses et sans conflits sérieux l'accomplissement graduel de ses destinées, au milieu des peuples et des races diverses dessiminées sur le sol d'Amérique. Quelque soit le role assigné au Canada sur ce continent, il importe de discuter l'opportunité des nouveaux événements qui se préparent avec loyauté et indépendance. Pour atteindre ce but patriotique, rappelons nous que les causes les plus justes et les faits historiques les plus importants de notre existence comme peuple ont été le résultat de concessions réciproques et d'une coopération intelligente de tous les éléments de la nation.

L'erreur du parti libéral, en face de la regrettable révolte qui a ensanglanté une partie du territoire canadien a été de vouloir créer un parti na-

tional dans notre province. Ce mouvement n'a pas été seulement une manœuvre politique, ça été une provocation vis-à-vis les autres races. Je conviens que l'intérêt et l'honneur du pouvoir soient compatibles avec l'amour de son pays et de la justice. Mais c'est une étrange aberration de croire que le sort d'une grande cause pouvait être livrée impunement à l'exploitation de préjugés violents. Dans la question si compexe des droits des Métis et de l'organisation du territoire du Nord-Ouest, il y avait matière suffisante à tous les soucis et à toutes les préoccupations des hommes d'Etat du Canada.

La conduite criminelle et anti-patriotique de Louis Riel dans ces circonstances difficiles, appuyée par les dénonciations des fauteurs de discordes et des ennemis du pays a réussi à semer la défiance au sein de paisibles populations. Des complications fatales ont alors surgi, qui ont empêché le règlement définitif des difficultés et qui retarderont la consolidation de notre régime politique dans ces lointaines contrées.

La mort de Riel démontrera au parti libéral que son intervention eut pu être utile et avantageuse à la solution de la question métisse si fatalement compromise par les coupables tergiversations de ses chefs. Il a préféré laisser le gouvernement avec le fardeau de ses responsabilités et fermer les yeux sur les négligences de l'administration qui avait eu ses sympathies, pour asseoir sa fortune politique sur le cadavre d'un homme pendu pour avoir livré son pays à la révolte. C'est une œuvre condamnable.

En représentant Riel comme une victime immolée au fanatisme orangiste, le parti libéral a tenté d'éveiller dans les cœurs de nos compatriotes la pitié pour le chef Métis. J'ai dit en commençant cette étude comment il avait réussi a fausser le véritable patriotisme des canadiens français et de l'élément catholique de cette Province, au moyen d'appels regrettables. L'avenir dira ce qu'il faut penser de ce mouvement si funeste à nos plus chers intérêts.

Je crois avoir réfuté d'une manière victorieuse les arguments par lesquels on avait essayé d'excuser les crimes de la rebellion et de blamer le gouvernement avec la théorie de l'irresponsabilité et de la prétendue folie de Riel. Je me hâte de conclure.

Messieurs, les lettres remarquables que viennent de publier Leurs Graces Messeigneurs Taché et Laflèche sont des documents récents et comportent une grande signification dans les circonstances. Si on devait accepter comme l'expression du sentiment public et pour notre gouverne le dévergondage révolutionnaire soulevé en certains quartiers par les passions politiques, il n'y a pas de doute que le gouvernement eut mieux fait d'exercer la clémence en faveur de Louis Riel. L'intérêt de la paix eut commandé l'exercice d'une si grande prerogative. En face des vénérables témoignages dont je viens de parler, le verdict populaire doit s'arrêter dans sa condamnation et le parti conservateur est justifié dans ses sympathies vis-à-vis des chefs du Gouvernement d'Ottawa. Forts de cet appui, continuons, Messieurs, à nous rendre dignes du passé et des glorieuses traditions du parti conservateur. Luttons dans les voies que nous ont ouvertes nos prédécesseurs ; soyons justes vis-à-vis de tous, respectons nos adversaires, et combattons leurs fausses doctrines. Le peuple saura où trouver ses vrais amis et ceux qui veulent du bien au pays.